



## Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du jeudi 2 juillet 2020

L'arrêté ministériel numéro 2020-004 du 15 mars 2020 signé en vertu de la *Loi sur la santé publique* (R.L.R.Q., c. S-2.2) concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 prévoit que « *Le conseil et le comité exécutif et ou administratif de toute municipalité (...) sont autorisés à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;* ».

Soyez avisés que le conseil ordinaire de l'arrondissement d'Outremont du 2 juillet 2020 sera tenu à huis clos tel qu'autorisé par l'arrêté ministériel.

Malgré l'article 44 du *Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont* (AO-468) et l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19), considérant les circonstances particulières actuelles, la période de questions des citoyens sera exceptionnellement tenue comme suit :

- Les citoyens doivent envoyer leurs questions avant 18 h le jeudi 2 juillet, au [secretariat.outremont@ville.montreal.qc.ca](mailto:secretariat.outremont@ville.montreal.qc.ca) ;
- Toute question reçue entre le 30 juin et le 2 juillet, 18h, sera recevable et soumise au conseil d'arrondissement;
- Les questions seront traitées dans leur ordre de réception.

Toute question reçue après 18 h ne sera pas traitée publiquement durant la période de questions des citoyens du conseil du 2 juillet.

### ORDRE DU JOUR

#### 10 – Sujets d'ouverture

##### 10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Ouverture de la séance

##### 10.02 Ouverture

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Mot du maire et des élu(e)s

**10.03** Ordre du jour

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 juillet 2020, à 19 h

**10.04** Questions

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Période de questions des citoyens

**10.05** Procès-verbal

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1<sup>er</sup> juin 2020, à 19 h

**10.06** Procès-verbal

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 18 juin 2020, à 13 h 30

**10.07** Procès-verbal

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 22 juin 2020, à 13 h 30

## **20 – Affaires contractuelles**

**20.01** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1202504018

Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 10 000 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à l'organisme à but non lucratif Les Amis de la place Marcelle-Ferron pour la réalisation d'une murale sur la façade est du Centre communautaire intergénérationnel, et ce, à même le surplus libre de l'arrondissement - Approuver la convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et Les Amis de la place Marcelle-Ferron, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière et autoriser le Maire et la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention

**20.02** Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1202504019

Accorder une contribution financière d'un montant de 500 \$ à l'organisme à but non lucratif Les Amis de la place Marcelle-Ferron pour la réalisation du projet « Cinéma ! Projection à la place Marcelle-Ferron » dans le cadre de la Politique de soutien logistique et financier aux projets spéciaux de l'arrondissement - Dépense provenant du budget de fonctionnement

**20.03** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1205069028

Accorder un contrat pour la fourniture de cinquante-deux (52) supports à vélos et six (6) supports à trottinettes au fournisseur Aire Vélo pour un montant de 47 820,40 \$ incluant les taxes et octroyer un contrat pour l'installation de ces cinquante-deux (52) supports à vélos ainsi que les six (6) supports à trottinettes à l'entrepreneur Environnement Routier NRJ Inc. pour un montant total de 38 114,21 \$ incluant les taxes à même la réserve des fonds d'unités de stationnements

**20.04** Contrat de services professionnels

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1207426003

Autoriser la dépense totalisant la somme de 10 755 \$ (toutes taxes applicables incluses) dans le cadre de la Politique de l'enfant pour des projets destinés à l'arrondissement d'Outremont pour l'année 2020 / Approuver le projet de convention de services OSBL pour le projet d'agriculture urbaine/ Autoriser la directrice de l'arrondissement à signer ladite convention - Dépense assumée par la Ville-centre

**20.05** Appel d'offres public

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1208145001

Octroyer un contrat d'un montant de 203 078,04 \$ \$ (taxes incluses) à Black & McDonald Limitée pour l'entretien, la réparation et la maintenance des systèmes de chauffage, réfrigération, climatisation, ventilation, déshumidification et autres systèmes mécaniques et électroniques des bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de trois (3) ans (avec une option de renouvellement de 2 ans), suite à l'appel d'offres public 20-18089 (1 soumissionnaire) – Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Outremont

## **30 – Administration et finances**

**30.01** Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1205901017

Dépôt des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de mai 2020

**30.02** Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1205901018

Dépôt des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de mai 2020

**30.03** Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1205901016

Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de mai 2020

**30.04** Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1203489009

Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de mai 2020

**30.05** Reddition de comptes

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1207397031

Dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2020 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 .6.2 du Règlement concernant les permis et les certificats (1176)

**30.06** Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1206695015

Autoriser une dépense supplémentaire de 3 000,86 \$ (taxes incluses) à l'organisme Centre d'intervention pour la revitalisation des quartiers (Convercité, l'Agence de valorisation urbaine) pour l'ajout de temps d'analyse et de rédaction du rapport final et du rapport final bonifié découlant de la consultation publique en droit d'initiative - Dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement

**30.07** Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des travaux publics - 1200465005

Affecter une somme de 100 000 \$ (net de ristournes) à même le Fonds réservé des parcs afin de réaliser divers travaux paysager visant l'amélioration des pratiques de gestion écologique des terrains et espaces verts de l'arrondissement favorisant la biodiversité, l'agriculture urbaine et la pérennité du patrimoine arboricole et horticole - Autoriser la directrice d'arrondissement à approuver toute dépense et à octroyer tout contrat liés à ce projet

## 40 – Réglementation

### 40.01 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1206695013

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469) et le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Ajustements administratifs

### 40.02 Règlement – Avis de motion et dépôt

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1206695014

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460) - Délégation à la Direction d'arrondissement relativement à la conclusion d'entente et l'autorisation de dépenses à des organismes de l'arrondissement dans le cadre du fonds local d'urgences COVID-19

### 40.03 Règlement - Circulation / Stationnement – Avis de motion et dépôt

CA Direction des travaux publics - 1205069024

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement afin d'interdire le stationnement dans le cul-de-sac de l'avenue Springgrove

### 40.04 Règlement - Circulation / Stationnement – Avis de motion et dépôt

CA Direction des travaux publics - 1205069025

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Retrait d'une case de stationnement tarifé sur le côté sud de l'avenue Van Horne à l'ouest de l'intersection du boulevard Dollard

### 40.05 Règlement - Circulation / Stationnement – Avis de motion et dépôt

CA Direction des travaux publics - 1205069026

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles d'interdiction de stationnement pour fins d'entretien de la chaussée prévues à l'annexe «H» du Règlement numéro 1171

**40.06** Règlement – Urbanisme – Avis de motion et dépôt

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1207776006

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur le bruit (AO-21) - Ajout d'un article incluant des dispositions afin de réglementer les heures d'utilisation et le niveau de bruit produit par les marteaux-piqueurs et les concasseurs

**40.07** Règlement – Urbanisme – Avis de motion et dépôt

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1207776007

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469) - Ajout de frais pour l'étude préliminaire des demandes de PIIA et pour les demandes de PIIA concernant l'aménagement paysager incluant un mur de soutènement de plus de 0.9 mètre

**40.08** Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1206737001

Édicter une ordonnance visant à autoriser la fermeture à la circulation du boulevard Dollard, entre l'avenue Van Horne et le stationnement au sud de Van Horne, pendant une période comprise entre le lundi 6 juillet 2020 et le dimanche 23 août 2020, pour l'aménagement de La Guinguette éphémère, espace convivial d'échanges pour les citoyens et citoyennes de l'arrondissement

**40.09** Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1202504020

Édicter une ordonnance autorisant l'occupation de la place Marcelle-Ferron ou, en cas de pluie, l'espace extérieur du pavillon du parc Saint-Viateur, les vendredis 4 et 11 septembre 2020 entre 17 h et 22 h 30, pour la tenue de l'événement « Cinéma ! Projection à la place Marcelle-Ferron » organisé par l'organisme à but non lucratif Les Amis de la place Marcelle-Ferron

**40.10** Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1206737002

Édicter une ordonnance autorisant l'occupation temporaire du parc Saint-Viateur, le samedi 5 septembre 2020 de 9 h à 20 h, pour la tenue de l'événement « Grandes Oreilles » organisé par l'organisme à but non lucratif Grandes Oreilles et autoriser, conformément à l'article 6.4 du Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107), une dérogation à l'alinéa g) de l'article 6 dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement

**40.11** Ordonnance - Autre sujet

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1202504021

Édicter une ordonnance afin d'autoriser un projet d'art mural sur une propriété municipale de l'arrondissement, à savoir la façade est du Centre communautaire intergénérationnel situé au 999, avenue McEachran, conformément au deuxième paragraphe de l'article 200 du Règlement 1063 concernant les prohibitions et nuisances

**40.12** Ordonnance - Autre sujet

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social – 1202504022

Édicter une ordonnance visant à décréter, conformément à l'article 134.1 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469), une modification de l'article 117, Sous-section V dudit règlement afin d'accorder la gratuité d'accès à la piscine John-F.-Kennedy et à la patinoire, et ce, pour la durée de la saison estivale 2020, qui se termine le 15 septembre 2020

## **47 – Urbanisme**

**47.01** Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1207397021

Rendre une décision par résolution relativement aux immeubles situés au 955, avenue Outremont; 5355 avenue Durocher; 130, avenue Bloomfield; 178, avenue Querbes; 470, avenue Champagneur; 1801, avenue Lajoie; 868-870, avenue Rockland; 668, avenue Stuart; 1208, avenue Van Horne.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

**47.02** Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1207397030

Rendre une décision par résolution relativement à l'immeuble situé au 765, boulevard Dollard - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à l'agrandissement du vestibule au collège Stanislas

## 50 – Ressources humaines

**50.01** Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1193711034

Addenda - Modification du texte du sommaire - Accepter l'offre de service de conseil de ville d'offrir aux conseils d'arrondissement, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville, la fourniture de services 311, comprenant les appels et les courriels, sur l'ensemble des plages horaires

## 51 – Nomination / Désignation

**51.01** Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1203489010

Désigner un maire ou une mairesse suppléant(e) pour la période du 3 juillet 2020 au 2 novembre 2020

## 60 – Information

**60.01** Dépôt

CA Direction des travaux publics - 1200465004

Déposer du rapport final de Recherche documentaire, historique et architecturale du chalet du parc Pratt à Outremont

**60.02** Dépôt

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1207776008

Dépôt de l'étude typomorphologique et synthèse historique de l'arrondissement d'Outremont

**60.03** Dépôt

CA Direction des travaux publics - 1205069027

Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 7 mai 2020

## 61 – Dépôt

### 61.01 Dépôt

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1206695011

Addenda - Dépôt d'un rapport bonifié de l'organisme Centre d'intervention pour la revitalisation des quartiers (Convercité, l'Agence de valorisation urbaine) en lien avec la consultation publique des 21 janvier et 19 février 2020 tenue suite au dépôt valide d'une pétition en droit d'initiative concernant la politique de stationnement et de circulation de l'arrondissement d'Outremont, le tout en vertu de l'annexe B du Règlement sur la charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056)  
- Ajout d'un mémoire et d'une opinion au rapport initial

## 70 – Autres sujets

### 70.01 Varia

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1206695017

Abroger la résolution CA20 16 0164 visant à bonifier de 75 000 \$ le fonds d'urgence COVID-19 d'Outremont et déléguant à la Directrice d'arrondissement l'approbation des demandes de versements et l'autorisation des dépenses reliées

### 70.02 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Levée de la séance

---

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 44**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0**



**Dossier # : 1202504018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 10 000 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à l'organisme à but non lucratif Les Amis de la place Marcelle-Ferron pour la réalisation d'une murale sur la façade est du Centre communautaire intergénérationnel, et ce, à même le surplus libre de l'arrondissement - Approuver la convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et Les Amis de la place Marcelle-Ferron, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière et autoriser le Maire et la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention

**Il est recommandé au conseil d'arrondissement :**

D'AUTORISER le versement d'une contribution financière totale de 10 000 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à l'organisme à but non lucratif Les Amis de la place Marcelle-Ferron pour la réalisation d'une murale sur la façade est du Centre communautaire intergénérationne, et ce à même le budget (à déterminer);

D'APPROUVER la convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et Les Amis de la place Marcelle-Ferron, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'AUTORISER le Maire et la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention;

D'ÉDICTER une ordonnance afin d'autoriser un projet d'art mural sur une propriété municipale de l'arrondissement, à savoir la façade est du Centre communautaire intergénérationnel situé au 999, avenue McEachran, conformément au deuxième paragraphe de l'article 2 oo) du Règlement 1063 concernant les prohibitions et nuisances

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-06-28 19:37

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1202504018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 10 000 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à l'organisme à but non lucratif Les Amis de la place Marcelle-Ferron pour la réalisation d'une murale sur la façade est du Centre communautaire intergénérationnel, et ce, à même le surplus libre de l'arrondissement - Approuver la convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et Les Amis de la place Marcelle-Ferron, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière et autoriser le Maire et la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Par ses politiques et ses programmes, la Ville de Montréal a notamment pour objectifs d'améliorer la qualité des milieux de vie, de favoriser l'accès aux arts et à la culture, d'encourager l'engagement des citoyens dans l'amélioration de leur milieu, d'entretenir et d'embellir la ville et de soutenir et mettre en valeur la création artistique. L'art mural est un médium de choix pour réaliser l'ensemble de ces objectifs.

L'organisme Les Amis de la place Marcelle Ferron en collaboration avec Mu Montréal, organisme solidement implanté dans le domaine, a obtenu un soutien financier dans le cadre du programme d'art mural - Volet 1 Murales de grande visibilité (Sommaire décisionnel CE1207722001-résolution CE ) de la Ville de Montréal pour la réalisation d'une murale à Outremont.

Rappelons que le volet 1 du programme est principalement axé sur la qualité artistique des murales, vise la réalisation de grandes murales sur des murs offrant une très bonne visibilité à partir du domaine public. Les projets soumis devaient être finement intégrés à leur environnement urbain, architectural et paysager. Il s'adresse aux organismes à but non lucratif producteurs de murales ayant un minimum de deux ans d'expérience associés à un artiste professionnel, un muraliste ou un collectif d'artistes reconnu.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE1207722001 - :** Accorder un soutien financier non récurrent pour la réalisation de murales en 2020, dans le cadre du Programme d'art mural - volet 1, totalisant la somme de 124 480 \$ incluant les frais de concours de 2 480 \$, aux organismes ci-après désignés et au montant indiqué en regard de chacun d'eux. Cette somme est telle que prévue dans l'Entente sur le développement culturel. / Approuver les projets de convention à cet effet.

**CA 16 1202504002 - 3 février 2020 :** Donner un accord de principe afin de permettre à l'organisme Les Amis de la place Marcelle-Ferron de déposer une demande de subvention pour un projet d'art mural sur le mur situé du côté Est du Centre communautaire intergénérationnel d'Outremont

**CA18 16 0377 - 3 décembre 2018 :** De donner un accord de principe afin de permettre à l'organisme Les Amis de la place Marcelle-Ferron de déposer une demande de subvention pour un projet d'art mural sur le mur situé du côté est du Centre communautaire intergénérationnel d'Outremont, et ce, selon les conditions énumérées au dossier décisionnel; De clarifier avant la mise en place du projet les éléments concernant entre autres le processus de sélection, la propriété, les implications financières et les responsabilités entourant notamment l'entretien de cet art mural.

## **DESCRIPTION**

Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 10 000 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à l'organisme à but non lucratif Les Amis de la place Marcelle-Ferron pour la réalisation d'une murale sur la façade est du Centre communautaire intergénérationnel, et ce, à même le surplus libre de l'arrondissement et à aApprouver la convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et Les Amis de la place Marcelle-Ferron, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière.

L'organisme a rempli les conditions énumérées dans l'accord de principe donné par la séance du conseil le 3 février 2020, soit;

- l'obtention de la subvention du Programme d'art mural;
- l'obtention de l'approbation du Comité consultatif d'urbanisme;
- l'obtention d'une ordonnance émise par le conseil d'arrondissement autorisant une dérogation à l'art. 2 00) du règlement 1063 concernant les prohibitions et nuisances.

La murale sera exécutée sur le mur est de la propriété située au Centre communautaire intergénérationnel situé au 999, avenue McEachran et sera particulièrement visible, à partir du nouveau Site Outremont. La murale sera effectuée sur l'écran en métal couvrant le mur est et une petite partie du mur nord. La maquette de l'œuvre est jointe en pièce confidentielle au présent sommaire décisionnel.

Le producteur de l'œuvre est l'organisme Les Amis de la place Marcelle-Ferron en collaboration avec MU et l'artiste sélectionné est Jean-Sébastien Denis.

Dans le cadre de ce projet, l'organisme offrira, en partenariat avec l'arrondissement d'Outremont, des activités de médiation culturelle.

Cette murale sera la 1ère réalisée sur le territoire Outremontais.

## **JUSTIFICATION**

Le projet de murale réalisé par l'organisme Les Amis de la place Marcelle-Ferron permet :

- d'améliorer le cadre de vie;
- de soutenir l'expression et la créativité des artistes;
- de renforcer le sentiment de sécurité et d'appartenance;

- de réduire le phénomène de graffitis;
- de sensibiliser la population à l'art par la représentation d'œuvres dans l'espace public;
- de supporter un projet qui contribuera à forger l'identité d'un futur quartier culturel.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Versement d'une contribution financière de 10 000 \$, toutes taxes applicables incluses, à l'organisme à but non lucratif Les Amis de la place Marcelle Ferron pour la réalisation d'une murale sur la façade est du Centre communautaire intergénérationnel, et ce, à même surplus libre de l'arrondissement.

Pour la réalisation du projet de murale, l'organisme a obtenu un soutien financier de 49 000 \$ dans le cadre du programme d'art mural - Volet 1 Murales de grande visibilité.

Le tableau suivant détaille la ventilation budgétaire du projet.

Attribution des fonds	Montant	% du projet
<b>Budget total du projet</b> selon le montage financier de LAPMF	<b>87 500 \$</b>	<b>100 %</b>
Budget octroyé MCC / Ville de Montréal – Volet 1	49 000 \$	56,0 %
Budget octroyé Arrondissement d'Outremont	10 000 \$	11,4 %
Contribution de l'organisme LAPMF	28 500 \$	32.6 %

L'arrondissement contribuera aussi au soutien logistique entourant la réalisation du projet et aux activités de médiation culturelle.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet est en accord avec les engagements du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020, en particulier l'action no.13 qui vise notamment à multiplier les interventions en art public pour aménager les quartiers durables.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La murale dans l'arrondissement d'Outremont aura un impact auprès des usagers puisqu'elle se déploiera sur des murs extérieurs et sera visible de l'espace public pour les citoyens.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Octroyer le financement à l'organisme dans le contexte de la COVID-19 aura un impact positif sur la communauté artistique dans ces temps difficiles. Il permet non seulement de soutenir un organisme culturel, mais également les artistes muralistes avec lesquels il collabore.

Ce soutien aura également des effets positifs pour les citoyen.ne.s qui verront se poursuivre le développement culturel de leur quartier, égayé et embelli par ce projet qui contribuera au développement de sentiments de fierté et d'appartenance à la ville et à l'arrondissement d'Outremont.

Par ailleurs, le service de la culture de la Ville de Montréal et celle de l'arrondissement donneront davantage de temps à l'organisme pour réaliser leur projet que l'échéancier prévu initialement. Ils le soutiendront pour qu'il puisse s'adapter à la situation et aux défis rencontrés dans le contexte de la COVID-19.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un plan de communication sera réalisé en collaboration avec la division des communications de l'arrondissement d'Outremont pour faire la promotion des étapes et des résultats.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dans le contexte actuel, le Programme d'art mural permettra une certaine souplesse quant à l'échéancier des projets afin de respecter les directives en matière de santé publique.

Signature de la convention 13 juillet 2020

Réalisation de la murale par l'organisme juillet à octobre 2020

Réalisation des activités de médiation culturelle juillet à novembre 2020

Inauguration de la murale automne 2020

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Kalina RYKOWSKA)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-René USCLAT  
Secrétaire de direction - Direction  
d'arrondissement adjointe - Qualité de vie

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-06-15

Anne-Marie POITRAS  
Directrice - Direction d'arrondissement  
adjointe - Qualité de vie



**Dossier # : 1202504019**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière d'un montant de 500 \$ à l'organisme à but non lucratif Les Amis de la place Marcelle-Ferron pour la réalisation du projet « Cinéma ! Projection à la place Marcelle-Ferron » dans le cadre de la Politique de soutien logistique et financier aux projets spéciaux de l'arrondissement – Dépense provenant du budget de fonctionnement

**Il est recommandé au conseil d'arrondissement :**

Accorder une contribution financière d'un montant de 500 \$ à l'organisme à but non lucratif Les Amis de la place Marcelle-Ferron conditionnelle à la réalisation du projet « Cinéma ! Projection à la place Marcelle-Ferron » dans le cadre de la Politique de soutien logistique et financier aux projets spéciaux de l'arrondissement et ce, à même le budget de fonctionnement;

Imputer cette dépense selon les informations figurant au sommaire décisionnel.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-06-28 19:38

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

Dossier # :1202504019

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière d'un montant de 500 \$ à l'organisme à but non lucratif Les Amis de la place Marcelle-Ferron pour la réalisation du projet « Cinéma ! Projection à la place Marcelle-Ferron » dans le cadre de la Politique de soutien logistique et financier aux projets spéciaux de l'arrondissement – Dépense provenant du budget de fonctionnement

## CONTENU

## CONTEXTE

L'arrondissement d'Outremont dispose d'un budget pouvant être distribué sous forme de subventions ou de commandites à différents organismes du milieu. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, souhaitant établir un certain nombre de paramètres afin d'analyser objectivement les demandes de subvention reçues, s'est dotée d'une politique de soutien aux projets spéciaux. La *Politique de soutien logistique et de soutien aux projets spéciaux des organismes* a été adopté par le conseil d'arrondissement le 2 février 2015. L'arrondissement entend ainsi reconnaître l'action menée dans son milieu par certains organismes en leur versant une assistance financière directe et/ou en les supportant sur le plan de la logistique.

Les buts de cette Politique sont les suivants :

- Supporter financièrement les interventions d'organismes du milieu
- Favoriser une utilisation équitable et appropriée des fonds publics
- Permettre une discrimination positive à l'intérieur des demandes d'assistance financière reçues
- Supporter techniquement ou financièrement les activités d'organismes du milieu
- Appuyer les groupes se distinguant dans leur discipline respective.

De plus, la *Politique de soutien logistique et de soutien aux projets spéciaux des organismes* identifie le type de subvention admissible, les critères d'attribution, l'accessibilité, les exclusions, les dates prévues pour le dépôt et l'analyse des demandes, les exigences, les paramètres d'évaluation des demandes ainsi que la constitution du comité d'attribution des subventions.

L'organisme Les Amis de la place Marcelle-Ferron a déposé une demande de contribution financière dans le cadre de cette Politique pour la réalisation de son projet « Cinéma ! Projection à la place Marcelle-Ferron ». Cet organisme s'est donné comme mission de contribuer à l'appréciation des arts par le public en offrant des spectacles, des expositions, des présentations, des événements liés à l'art public, en s'inspirant de la pensée artistique et sociale de Marcelle-Ferron.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA19 16 0309 - 3 septembre 2019** : Accorder une contribution financière d'un montant de 500 \$ à l'organisme à but non lucratif Les Amis de la place Marcelle-Ferron pour la réalisation du projet « Cinéma ! Projection à la place Marcelle-Ferron » dans le cadre de la Politique de soutien logistique et financier aux projets spéciaux de l'arrondissement;

**CA18 16 0178 - 4 juin 2018** : Accorder une contribution financière d'un montant de 500 \$ aux « Amis de la place Marcelle-Ferron » pour la réalisation du projet « Les Bancs publics » présenté dans le cadre de la Politique de soutien logistique et financier aux projets spéciaux de l'arrondissement; Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**CA16 16 0140 - 2 mai 2016** : D'accorder, sous réserve des conditions décrites au dossier décisionnel, une contribution financière d'un montant de 500 \$ aux « Amis de la place Marcelle-Ferron » pour la réalisation du projet « Les Glaces » présenté dans le cadre de la Politique de soutien logistique et financier aux projets spéciaux de l'arrondissement; D'autoriser une dépense à cette fin de 500 \$ provenant du budget de fonctionnement; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**CA15 16 0040 - 2 février 2015** : Adopter la politique de soutien financier et logistique aux projets spéciaux des organismes partenaires de l'arrondissement d'Outremont, jointe au dossier décisionnel

## **DESCRIPTION**

L'organisme a déposé une demande de soutien logistique ainsi qu'une contribution financière d'un montant de 500 \$ pour la réalisation de son projet « Cinéma ! Projection à la place Marcelle-Ferron », dans le cadre de la Politique de soutien logistique et financier aux projets spéciaux de l'arrondissement. La contribution de l'arrondissement est conditionnelle à la réalisation de l'événement, en cas d'urgence sanitaire empêchant l'événement, l'argent sera remboursé par l'organisme.

Un comité d'attribution composé de madame France Genest, chef de division - Culture et bibliothèque, de Sebastian Abalos, agent culturel, et de Christian Dumont, agent de projet - Événements spéciaux et promotion, s'est réuni le 10 juin 2020 afin d'analyser la demande soumise et d'émettre ses recommandations. Tel qu'indiqué à la fiche informative jointe en pièce confidentielle au présent sommaire, le comité recommande l'octroi de la contribution de 500 \$ ainsi que le prêt de matériels, à savoir un tapis vert, 14 chaises et tous les bancs de parcs, deux grandes tables, le système de diffusion sonore incluant les haut-parleurs. Le comité recommande de ne pas accorder le transport du matériel du chalet du parc Saint-Viateur à la place Marcelle-Ferron. Considérant la situation reliée à la pandémie et la disponibilité des équipes, il ne sera pas possible d'assurer le transport du matériels.

Le transport du matériel prêté entre le chalet du parc Saint-Viateur et la place Marcelle-Ferron, le montage, le démontage et l'entreposage du matériel seront effectués par l'organisme.

Selon les prévisions budgétaires de l'organisme, la contribution de l'arrondissement sera utilisée comme suit :

Permis de diffusion : 70 \$

Les deux films : 180 \$

La promotion : 150 \$

Le matériel sanitaire : 100 \$

**TOTAL 500 \$**

Les projections de films sont prévues les 4 et 11 septembre 2020 à la place Marcelle-Ferron, entre 19 h 30 et 22 h. En cas de pluie, elles se tiendront dans l'espace extérieur au pavillon du parc Saint-Viateur. Le montage s'effectuera de 17 h à 19 h et le démontage s'effectuera entre 21h45 et 22h30.

## **JUSTIFICATION**

La demande réponds aux critères et aux exigences de la Politique de soutien logistique et financier aux projets spéciaux des organismes.

L'événement « Cinéma ! Projection à la place Marcelle-Ferron » présenté par Les Amis de la place Marcelle-Ferron est un événement rassembleur de nature à créer un sentiment d'appartenance et favorisant la participation citoyenne aux activités culturelles. Cet événement permettra de contribuer à développer l'intérêt du public pour l'art et à faire connaître l'arrondissement comme un important pôle culturel de Montréal.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **1 ) Contribution financière**

Versement d'une contribution financière de 500 \$ pour la réalisation du projet « Cinéma ! Projection à la place Marcelle-Ferron » dans le cadre de la Politique de soutien logistique et financier aux projets spéciaux de l'arrondissement, et ce, à même les sommes prévues au budget de fonctionnement. La contribution financière est conditionnelle à la réalisation de l'événement, en cas d'urgence sanitaire empêchant l'événement, l'argent sera remboursé par l'organisme.

### **Imputation budgétaire**

2418-0010000-302725-07189-56590-000000-0000-000000-000000-00000-00000

### **2) Prêt de matériels**

Un tapis vert, 14 chaises et tous les bancs de parcs, deux grandes tables, le système de diffusion (haut-parleurs).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'événement rencontre l'une des quatre priorités d'intervention en matière de développement durable qui vise à « Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé ». L'événement contribue également au soutien et au développement de la culture locale et de la diversité.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

L'organisme prendra des moyens afin d'assurer les mesures préventives nécessaires. Il prévoit, entre autres;

- Accueillir entre 24 et 29 personnes soit 20 spectateurs, 4 bénévoles et le projectionniste(capacité maximale du site)
- Distancer les chaises et bancs :
  - une distance de 2 mètres entre chacun des participants (spectateurs ou bénévoles)

- 14 assises séparément
- 10 assises à 2 par banc (les participants sur banc sont placés à chacun des bouts du banc).
  - Tracer au sol des indications pour la circulation et éviter ainsi les rapprochements
  - Fournir du liquide désinfectant pour les participants et les bénévoles
  - L'utilisation des masques pour tous les bénévoles
  - Afficher les consignes en vigueur

Les bénévoles s'assureront de la distanciation, du passage par le corridor et du respect des règles.

De plus, octroyer le financement à l'organisme dans le contexte de la COVID-19 aura un impact positif sur la communauté artistique dans ces temps difficiles et permet de soutenir un organisme culturel partenaire. Ce soutien aura également des effets positifs pour les citoyens.ne.s qui verront se poursuivre l'animation de leur quartier.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'organisme se chargera de la promotion de son projet en ligne et produira des affiches. L'arrondissement fera également la promotion de l'événement sur ses plate-formes (site internet, facebook, etc.). L'arrondissement sera identifié comme partenaire de l'événement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Sans objet.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Kalina RYKOWSKA)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

Pascale LEBEL, 15 juin 2020

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-René USCLAT  
Secrétaire de direction - Direction  
d'arrondissement adjointe - Qualité de vie

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-06-16

Anne-Marie POITRAS  
Directrice - Direction d'arrondissement  
adjointe - Qualité de vie



**Dossier # : 1205069028**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat pour la fourniture de cinquante-deux (52) supports à vélos et six (6) supports à trottinettes au fournisseur Aire Vélo pour un montant de 47 820,40 \$ incluant les taxes et octroyer un contrat pour l'installation de ces cinquante-deux (52) supports à vélos ainsi que les six (6) supports à trottinettes à l'entrepreneur Environnement Routier NRJ Inc. pour un montant total de 38 114,21 \$ incluant les taxes ainsi qu'une dépense supplémentaire dédiée à des incidences d'un montant de 5 000 \$ incluant les taxes à même la réserve des fonds d'unités de stationnements

Il est recommandé

D'ocroyer un contrat pour la fourniture de cinquante-deux (52) supports à vélos et six (6) supports à trottinettes au fournisseur *Aire Vélo* pour un montant de 47 820,40 \$ incluant les taxes

D'octroyer un contrat pour l'installation de cinquante-deux (52) supports à vélos et six (6) supports à trottinettes à l'entrepreneur Environnement Routier NRJ Inc. pour un montant de 38 114,21 \$ incluant les taxes

D'accorder un montant de 5 000 \$ incluant les taxes dédié à des incidences

D'imputer ces dépenses à même la réserve des fonds d'unités de stationnements conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-06-28 19:39

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1205069028**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat pour la fourniture de cinquante-deux (52) supports à vélos et six (6) supports à trotinettes au fournisseur Aire Vélo pour un montant de 47 820,40 \$ incluant les taxes et octroyer un contrat pour l'installation de ces cinquante-deux (52) supports à vélos ainsi que les six (6) supports à trotinettes à l'entrepreneur Environnement Routier NRJ Inc. pour un montant total de 38 114,21 \$ incluant les taxes ainsi qu'une dépense supplémentaire dédiée à des incidences d'un montant de 5 000 \$ incluant les taxes à même la réserve des fonds d'unités de stationnements

**CONTENU****CONTEXTE**

En vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement, les propriétaires désirant être exemptés de l'obligation de fournir des unités de stationnement doivent verser à l'arrondissement les sommes prescrites par ce règlement, ces sommes sont accumulées dans un fond réservé intitulé "fonds d'unités de stationnement".

Les fonds réservés sont destinés à financer des dépenses précises, dans le cas du fond de stationnement, comme son nom l'indique, les dépenses admissibles doivent contribuer à augmenter le nombre d'espaces de stationnement (construction de stationnements, achat et installation de supports à vélo, etc).

Afin de répondre aux nombreuses demandes des citoyens et des commerçants et, par le fait même, favoriser les déplacements actifs, il a été demandé d'ajouter cinquante (52) supports à vélos et six (6) supports à trotinettes dans l'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Afin de répondre aux nombreuses demandes des citoyens et des commerçants et, par le fait même, favoriser les déplacements actifs, il a été demandé d'implanter cinquante (52) supports à vélos et six (6) supports à trotinettes dans l'arrondissement.

Et de prévoir un montant dédié à des incidences de 5 000 \$ incluant les taxes

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total pour ce projet est de 90 934,61 \$ incluant les taxes.

Les fonds seront réservés au compte 302746.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ces nouvelles installations de supports à vélos et trottinettes contribueront à assurer un aménagement urbain centré sur les déplacements actifs tout en procurant une meilleure qualité de vie aux citoyens de l'arrondissement.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Outremont , Direction des services administratifs\_ du greffe et relations avec les citoyens  
(Kalina RYKOWSKA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Mélanie DINEL, Outremont

Lecture :

Mélanie DINEL, 16 juin 2020

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée NOBERT  
B. Urb., Chef de division - Circulation et  
occupation du domaine public

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-06-16

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice d'arrondissement



**Dossier # : 1207426003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la dépense totalisant la somme de 10 755 \$ (toutes taxes applicables incluses) dans le cadre de la Politique de l'enfant pour des projets destinés à l'arrondissement d'Outremont pour l'année 2020 / Approuver le projet de convention de services OSBL pour le projet d'agriculture urbaine/ Autoriser la directrice de l'arrondissement à signer ladite convention - Dépense assumée par la Ville-centre

Il est recommandé :

- Autoriser la dépense totalisant la somme de 10 755 \$ (toutes taxes applicables incluses) dans le cadre de la Politique de l'enfant 2020 pour des projets destinés à l'arrondissement d'Outremont pour l'année 2020 - Dépense assumée par la Ville centre;

<b>Projet</b>	<b>Dépense recommandée 2020</b>
Agriculture urbaine à la bibliothèque Robert-Bourassa	2 895 \$
Soirée des ados à la bibliothèque Robert-Bourassa	3 555 \$
Club de lecture de la bibliothèque Robert-Bourassa	2 800 \$
Espace de jeux de société au CCI	1 505 \$

- d'approuver le projet de convention de services OSBL;
- autoriser la directrice de l'arrondissement à signer ladite convention;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre;

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-06-28 19:40

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1207426003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la dépense totalisant la somme de 10 755 \$ (toutes taxes applicables incluses) dans le cadre de la Politique de l'enfant pour des projets destinés à l'arrondissement d'Outremont pour l'année 2020 / Approuver le projet de convention de services OSBL pour le projet d'agriculture urbaine/ Autoriser la directrice de l'arrondissement à signer ladite convention - Dépense assumée par la Ville-centre

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En lançant la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence », en juin 2016, la Ville de Montréal s'est engagée à offrir un environnement où tous les enfants de 0-17 ans peuvent grandir et s'épanouir selon leur plein potentiel. Pour y parvenir, tous les acteurs municipaux et leurs partenaires étaient invités à intensifier leurs actions, en concertation, et à adapter celles-ci aux besoins et réalités des enfants de la métropole.

En février 2017, la Ville a lancé le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant. Depuis son adoption, un ensemble de mesures locales et régionales ont été mises en place progressivement pour mieux répondre aux besoins et aux réalités des enfants et des familles de milieux défavorisés.

En 2020, la Ville accorde une enveloppe budgétaire de 2,1 M\$ aux 19 arrondissements afin de soutenir la réalisation de projets locaux favorables aux enfants de 0 à 17 ans et leurs familles.

Le projet financé doit répondre aux deux priorités d'intervention suivantes :

1. Soutenir et accompagner les familles dans le développement du plein potentiel de leurs enfants;
2. Animer l'espace public durant la saison estivale.

L'arrondissement est responsable de coordonner la mise en oeuvre des projets sur son territoire. Les activités peuvent être réalisées à l'interne et/ou par une organisation locale.

Il peut soutenir tout projet soit :

1. sélectionné à la suite d'un appel de projets;
2. issu d'un plan d'action de l'arrondissement;

3. issu d'une concertation locale impliquant les acteurs agissant auprès des enfants et des familles sur le territoire.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **Conseil exécutif**

#### **CE19 0419 du 13 mars 2019**

Approuver la répartition budgétaire entre les 19 arrondissements d'une somme de 2 103 062 \$ du budget prévu pour la Politique de l'enfant / Autoriser les virements des montants répartis en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers les arrondissements respectifs

### **Conseil d'agglomération**

#### **CM17 0166 du 20 février 2017**

Adopter le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant « Naître, grandir et s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »

#### **CM16 0785 du 20 juin 2016**

Adopter la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »

### **Conseil d'arrondissement**

#### **CA20 16 0134 du 4 mai 2020**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 30 021 \$ (toutes taxes applicables incluses), pour l'année 2020, à deux (2) organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la politique de l'enfant

#### **CA18 16 0288 du 4 septembre 2019**

Accorder une contribution financière totale de 8 187 \$ (taxes incluses) à l'organisme à but non lucratif Outremont en Famille pour la réalisation des projets Halte-garderie et Ateliers pauses parents-enfants, dans le cadre du plan d'action de la Politique de l'enfant 2018

#### **CA19 16 0424 du 2 décembre 2019**

Accorder une contribution financière totale de 15 260 \$ (taxes incluses) à l'organisme à but non lucratif Outremont en Famille pour la réalisation du projet Halte-garderie, dans le cadre du plan d'action de la Politique de l'enfant 2019

#### **CA18 16 0288 du 4 septembre 2018**

Accorder une contribution financière totale de 8 187 \$ (taxes incluses) à l'organisme à but non lucratif Outremont en Famille pour la réalisation des projets Halte-garderie et Ateliers pauses parents-enfants, dans le cadre du plan d'action de la Politique de l'enfant 2018

## **DESCRIPTION**

L'arrondissement Outremont s'est réservé 10 755 \$ dans son enveloppe annuelle octroyée par la Ville centre pour réaliser des projets à l'interne destinés aux citoyens.nne.s.

Nom du projet : **Agriculture urbaine à la bibliothèque Robert-Bourassa avec l'organisme Ça pousse !**

Montant : **2 895 \$**

Brève description du projet: Octroi d'un contrat de services professionnels pour la plantation, l'entretien et l'animation des bacs d'agriculture urbaine à l'arrière de la

bibliothèque Robert-Bourassa auprès des camps de jour et des familles avec enfants du quartier.

Durée du projet: du 6 juillet 2020 au 30 novembre 2020

Nom du projet : **Soirée des ados à la bibliothèque Robert-Bourassa**

Montant : **3 555 \$**

Brève description du projet: Bonification de la 12e édition exclusivement destinée à plus de 200 jeunes de 10 à 14 ans avec l'achat de matériel supplémentaire pour assurer l'animation.

Durée du projet: d'ici le 31 décembre 2020

Nom du projet : **Club de lecture de la bibliothèque Robert-Bourassa**

Montant : **2 800 \$**

Brève description du projet: Bonification de l'activité entièrement bilingue et gratuite destinés aux enfants âgés de 0 à 13 ans autour de la thématique *À toi de jouer* avec l'achat de matériel supplémentaire pour assurer l'animation.

Durée du projet: d'ici le 31 décembre 2020

Nom du projet : **Espace de jeux de société au café du Centre communautaire intergénérationnel d'Outremont**

Montant : **1 505 \$**

Brève description du projet: Achat de jeux de société pour les jeunes d'âge scolaire du quartier, afin de créer un espace de jeux libres dans le café du centre communautaire.

Durée du projet: d'ici le 31 décembre 2020

## **JUSTIFICATION**

Nom du projet : **Agriculture urbaine à la bibliothèque Robert-Bourassa avec l'organisme Ça pousse !**

Problématiques visées par le projet: Développement des compétences de jardinage des enfants du quartier et saine alimentation

Priorités d'intervention visées:

- La sécurité et l'accessibilité des environnements urbains - Aménager des espaces publics accessibles, sécuritaires et propices au jeu et à la découverte
- Les familles et les communautés - Assurer le développement optimal des enfants à risque ou en situation de vulnérabilité, dans le respect de leur droits et de leurs intérêts
- Les familles et les communautés - Contribuer au soutien des familles
- La sécurité alimentaire et la saine alimentation - Favoriser l'accès à une alimentation équilibrée

Nom du projet : **Soirée des ados à la bibliothèque Robert-Bourassa**

Problématiques visées par le projet: faire découvrir la bibliothèque à la clientèle adolescente

Priorités d'intervention visées:

- L'accès à la culture, aux sports et aux loisirs - Améliorer l'accès aux activités culturelles, de sports et de loisirs
- La sécurité et l'accessibilité des environnements urbains - Aménager des espaces publics accessibles, sécuritaires et propices au jeu et à la découverte

Nom du projet : **Club de lecture de la bibliothèque Robert-Bourassa**

Brève description du projet: Bonification de l'activité entièrement bilingue et gratuite destinés aux enfants âgés de 0 à 13 ans autour de la thématique *À toi de jouer* avec l'achat

de matériel supplémentaire pour assurer l'animation.

Durée du projet: d'ici le 31 décembre 2020

- L'accès à la culture, aux sports et aux loisirs - Améliorer l'accès aux activités culturelles, de sports et de loisirs
- Les familles et les communautés - Assurer le développement optimal des enfants à risque ou en situation de vulnérabilité, dans le respect de leur droits et de leurs intérêts

Nom du projet : **Espace de jeux de société au café du Centre communautaire intergénérationnel d'Outremont (CCI)**

Problématiques visées par le projet: offrir un espace de jeux libres aux enfants fréquentant le CCI

Priorités d'intervention visées:

- L'accès à la culture, aux sports et aux loisirs - Améliorer l'accès aux activités culturelles, de sports et de loisirs
- La sécurité et l'accessibilité des environnements urbains - Aménager des espaces publics accessibles, sécuritaires et propices au jeu et à la découverte

Les (4) quatre projets sont issus d'une consultation des professionnels des deux divisions de la Direction adjointe qualité de vie, soit celle des parcs, sports et loisirs et celle de la culture et bibliothèque. Ces derniers répondent à un besoin des enfants du quartier soit animer l'espace public et soutenir et accompagner les familles dans le développement du plein potentiel de leurs enfants.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La somme nécessaire à ce dossier, soit 10 755 \$, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre de la Politique de l'enfant pour l'année 2020. Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

<b>Projet</b>	<b>Dépense recommandée 2020</b>
Agriculture urbaine à la bibliothèque Robert-Bourassa	2 895 \$
Soirée des ados à la bibliothèque Robert-Bourassa	3 555 \$
Club de lecture de la bibliothèque Robert-Bourassa	2 800 \$
Espace de jeux de société au CCI	1 505 \$

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ces projets s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Dans le contexte de crise actuel, tout report de soutien financier aurait un impact majeur sur le milieu communautaire de l'arrondissement d'Outremont qui vivra, dans les prochains mois, des impacts financiers, alors que plusieurs de leurs activités ont dues être annulées ou adaptées.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Dans la situation de crise en cours, il est difficile de confirmer si ces projets auront besoin d'ajustements ou d'adaptations. Si la situation perdure, la Ville et les organismes devront convenir des besoins d'ajustements ou d'adaptations requis.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique prévue par la Politique de l'enfant. Les projets seront promus dans l'ensemble des outils de communication de l'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Kalina RYKOWSKA)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Veronica PINZON, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale  
Louise-Michel LAURENCE, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

Veronica PINZON, 23 juin 2020

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maude HÉROUX  
Conseillère en planification développement  
social et durable

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-06-17

Anne-Marie POITRAS  
Directrice ajoinde qualité de vie

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice d'arrondissement



**Dossier # : 1208145001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat d'un montant de 203 078,04 \$ \$ (taxes incluses) à Black & McDonald Limitée pour l'entretien, la réparation et la maintenance des systèmes de chauffage, réfrigération, climatisation, ventilation, déshumidification et autres systèmes mécaniques et électroniques des bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de trois (3) ans (avec une option de renouvellement de 2 ans), suite à l'appel d'offres public 20-18089. (1 soumissionnaire) – Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Outremont.

**IL EST RÉSOLU :**

I. D'OCTROYER un contrat d'un montant de 203 078,04 \$ (taxes incluses) à Black & McDonald Limitée pour l'entretien, la réparation et la maintenance des systèmes de chauffage, réfrigération, climatisation, ventilation, déshumidification et autres systèmes mécaniques et électroniques des bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de trois (3) ans (avec une option de renouvellement de 2 ans) suite à l'appel d'offres public 20-18089

II. D'AUTORISER une dépense de 203 078,04 \$ (taxes incluses) pour pour l'entretien, la réparation et la maintenance des systèmes de chauffage, réfrigération, climatisation, ventilation, déshumidification et autres systèmes mécaniques et électroniques des bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont

III. D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

**Signé par** Marie-Claude **Le** 2020-06-29 18:04  
LEBLANC

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1208145001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat d'un montant de 203 078,04 \$ \$ (taxes incluses) à Black & McDonald Limitée pour l'entretien, la réparation et la maintenance des systèmes de chauffage, réfrigération, climatisation, ventilation, déshumidification et autres systèmes mécaniques et électroniques des bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de trois (3) ans (avec une option de renouvellement de 2 ans), suite à l'appel d'offres public 20-18089. (1 soumissionnaire) – Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Outremont.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Un appel d'offres public n° 20-18089 a été lancé pour l'entretien, la réparation et la maintenance des systèmes de chauffage, réfrigération, climatisation, ventilation, déshumidification et autres systèmes mécaniques et électroniques des bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont, pour une durée de 3 ans (avec une option de renouvellement de 2 ans).

Deux addenda ont été émis par le service de l'approvisionnement de la ville de Montréal, soit le 26 mai et le 8 juin 2020.

L'appel d'offres a été lancé le 11 mai 2020. Un délai de 38 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 18 juin 2020.

(8) entrepreneurs ont pris possession des documents d'appel d'offres et un seul nous a soumis un prix, soit Black & McDonald Limitée pour la somme de 203 078,04 \$ toutes taxes incluses.

Suite à l'analyse de la soumission, Il est recommandé d'octroyer le contrat à Black & McDonald Limitée le seul soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Non applicable

## DESCRIPTION

Au présent contrat, les services comprennent principalement :

- L'entretien complet systèmes;
- Les inspections préventives périodiques ;
- Les services d'appel et de réparation en cas de panne.

Black & McDonald Limitée interviendra sur tous les systèmes de réfrigération, climatisation, ventilation, déshumidification et autres systèmes mécaniques et électroniques situés aux endroits suivants :

- Centre communautaire intergénérationnel - Aréna (999 Avenue McEachern)
- Mairie et bureaux d'arrondissement (543 chemin de la côte Sainte Catherine)
- Salle du conseil d'arrondissement (530-544 avenue Davaar)
- Piscine J.F. Kennedy (860, avenue Outremont)
- Bibliothèque Robert-Bourassa et Galerie d'art d'Outremont (41 avenue Saint-Just)
- Cour de service (600 avenue de la Gare-de-triage)
- Direction d'arrondissement adjoint Gestion du territoire, du patrimoine et soutien administratif (1431 et 1435 Van Horne)

Black & McDonald Limitée interviendra sur tous les systèmes de chauffage au gaz situés aux endroits suivants :

- Mairie et bureaux d'arrondissement (543 chemin de la côte Sainte Catherine)
- Salle du conseil de l'arrondissement (530 -544, avenue Davaar)
- Cour de service (600, avenue de la Gare-de-triage)
- Chalet du parc St-Viateur (565, avenue Bloomfield)
- Centre communautaire intergénérationnel (999 Avenue McEachern)
- Pavillon Piscine J.F. Kennedy (860, avenue Outremont)
- Direction d'arrondissement adjoint Gestion du territoire, du patrimoine et soutien administratif (1431 et 1435 Van Horne)

L'entretien, la réparation et la surveillance sur demande, des systèmes électriques et électroniques reliés au chauffage, font partie de la présente soumission, que ce soit le jour, la nuit, la fin de semaine et/ou les jours fériés.

## JUSTIFICATION

Voir en pièce jointe l'intervention du Service de l'approvisionnement pour le tableau d'analyse de soumission.

Notre estimation à l'interne était de 247 196.25 \$ taxes incluses pour les 3 années du contrat. Nous constatons que l'écart du montant de la soumission est de 17,85 % inférieur au montant de l'estimation

Voici les résultats de l'analyse:

<u>RÉSULTATS DE SOUMISSION</u>	
<u>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</u>	
	<u>Contrat</u>
1   Black & McDonald Limitée	203 078,04 \$
Estimation interne:	247 196.25 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation <i>((La plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	44 118,21\$ 17,85 %

Vous trouverez en pièces jointes un tableau des vérifications administratives par le Service de l'approvisionnement.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale à autoriser de 203 078,04 \$ taxes incluses, proviendra du budget de fonctionnement et sera échelonnée sur trois (3) ans (avec une option de renouvellement de 2 ans).

Première année (2020 - 2021) : 66 761.38\$, taxes incluses

Deuxième année (2021 - 2022) : 67 692.68\$, taxes incluses.

Troisième année (2022 - 2023) : 68 623.98\$, taxes incluses.

L'imputation budgétaire provient du compte

2418.0010000.302751.09008.55401.000000.0000.000000.000000.00000.00000

Voir l'intervention financières pour les imputations budgétaires.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Il s'agit de bâtiments qui ont toujours exigé ce type de service d'entretien périodique. Un report d'octroi, une interruption de services ou un refus d'octroyer le contrat pourraient compromettre le confort et la sécurité des occupants, tout en affectant la pérennité des équipements mécaniques et des bâtiments ainsi que la poursuite des opérations régulières d'entretien préventif. Pour pallier une telle interruption, la Ville serait dans l'obligation de faire appel à des services ponctuels d'une firme dans le domaine afin de maintenir les équipements de la mécanique du bâtiment dans un état de bon fonctionnement et sécuritaire. Les coûts engendrés par ces services ponctuels dépasseraient la dépense totale du contrat à octroyer par ce sommaire décisionnel.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public sur le site SÉAO. Une opération de communication a été élaborée, par le service de l'approvisionnement de la ville de Montréal.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début du contrat : 3 juillet 2020

Fin du contrat : 2 juillet 2023

Option de renouvellement jusqu'au 1 juillet 2025

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Kalina RYKOWSKA)

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Diana GOROPCEANU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

non applicable

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mariette BECHARA  
GEST.IMMOB.

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-06-28

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice d'arrondissement

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice d'arrondissement



**Dossier # : 1205901017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de mai 2020

DÉPÔT des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de mai 2020.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-06-28 20:30

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1205901017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de mai 2020

**CONTENU****CONTEXTE**

En vertu du règlement de délégation de pouvoirs de l'arrondissement, les fonctionnaires autorisés doivent faire rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de l'autorisation des dépenses

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Il s'agit du dépôt des bons de commande et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période de mois de mai 2020

**JUSTIFICATION**

Requis par le règlement sur la délégation des pouvoirs de l'arrondissement d'Outremont

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hanane BELKASS  
prepose(e) au soutien administratif

#### **ENDOSSÉ PAR**

Julie DESJARDINS  
C/d ress.hum.<<arr.<60000>>

Le : 2020-06-16



**Dossier # : 1205901018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de mai 2020

DÉPÔT des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de mai 2020.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-06-28 20:30

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1205901018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de mai 2020

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La carte d’approvisionnement VISA Desjardins permet au personnel de la Ville de Montréal de procéder plus aisément à l’acquisition de certains biens et services. Par contre son utilisation est assujettie à certaines règles que l’on retrouve dans les encadrements de la Ville.

- La carte d’achat ne doit pas être utilisée pour payer des transactions liées au domaine des services professionnels.
- La carte d’achat ne peut être utilisée chez un autre fournisseur, pour l’achat de biens et de services qui peuvent être obtenus par le biais d’une entente sauf en dehors des heures de bureau.

Chaque direction a une carte de crédit incluant la direction d'arrondissement

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Dépôt des achats effectués par l’entremise de cartes de crédit pendant le mois de mai 2020

**JUSTIFICATION**

Afin d’assurer une transparence en matière des dépenses, la direction a opté de faire une reddition des achats sur cartes de crédit de tous les détenteurs

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hanane BELKASS  
prepose(e) au soutien administratif

#### **ENDOSSÉ PAR**

Julie DESJARDINS  
C/d ress.hum.<<arr.<60000>>

Le : 2020-06-16



**Dossier # : 1205901016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de mai 2020

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour le mois de mai 2020.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-06-28 20:31

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1205901016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de mai 2020

**CONTENU****CONTEXTE**

Nous présentons la liste des virements effectués par les services administratifs, afin que le Conseil puisse suivre les modifications apportées au budget initial

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

La division du soutien administratif désire informer le conseil d'arrondissement des virements budgétaires effectués par sa division pour la période indiquée à l'objet du sommaire.

Seule la direction adjointe - Gestion du territoire, du patrimoine et des services de soutien administratif / division du soutien administratif est autorisée à effectuer des virements après demande des gestionnaires autorisés et signature des formulaires requis

**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hanane BELKASS  
prepose(e) au soutien administratif

**ENDOSSÉ PAR**

Julie DESJARDINS  
C/d ress.hum.<<arr.<60000>>

Le : 2020-06-16



**Dossier # : 1203489009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de mai 2020

**DÉPÔT** du rapport des décisions déléguées pour le mois de mai 2020.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-06-28 20:33

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1203489009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de mai 2020

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Il s'agit de la reddition de comptes mensuelle des décisions déléguées qui sont signées dans le système de Gestion des Dossiers Décisionnels (GDD) en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)*.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

-

**DESCRIPTION**

Ce rapport mensuel de reddition de comptes est requis par le *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)*.

**JUSTIFICATION**

Réf. : Article 4 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)*.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

-

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

-

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

-

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

-

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

-

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

-

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascale LEBEL  
Secrétaire-researchiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Julie DESJARDINS  
C/d ress.hum. et Secrétaire d'arrondissement

Le : 2020-06-09



**Dossier # : 1207397031**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1er au 31 mai 2020 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du règlement 1176

**DÉPÔT** de la liste des permis et certificats émis et refusés de l'arrondissement d'Outremont pour le mois de mai 2020 tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du *Règlement concernant les permis et les certificats (1176)*.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-06-28 20:34

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1207397031**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1er au 31 mai 2020 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du règlement 1176

**CONTENU****CONTEXTE**

Tel que prévu à l'article 3.6.2 du règlement 1176 concernant les permis et les certificats, voici le rapport sur la liste des permis et certificats émis et refusés, pour la période du 1er au 31 mai 2020 inclusivement.

Le présent dossier est soumis au conseil d'arrondissement pour information.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

n/a

**DESCRIPTION**

L'objet du présent sommaire est le dépôt de la liste des permis et certificats émis par la Division des permis et inspection de l'arrondissement d'Outremont.

**JUSTIFICATION**

n/a

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

n/a

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Aucune opération de communication n'est prévue.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

n/a

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

n/a

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'arrondissement du 2 juillet 2020.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire et la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-François MELOCHE  
directeur d'arrondissement adjoint-gestion  
territoire et sa

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-06-11

Jean-François MELOCHE  
directeur d'arrondissement adjoint-gestion  
territoire et sa



**Dossier # : 1206695015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense supplémentaire de 3 000,86 \$ (taxes incluses) à l'organisme Centre d'intervention pour la revitalisation des quartiers (Convercité, l'Agence de valorisation urbaine) pour l'ajout de temps d'analyse et de rédaction du rapport final et les ajouts au rapport final bonifié, le tout découlant de la consultation publique en droit d'initiative – Dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement

Il est recommandé :

**D'AUTORISER** une dépense supplémentaire de 3 000,86 \$ (taxes incluses) à l'organisme Centre d'intervention pour la revitalisation des quartiers (Convercité, l'Agence de valorisation urbaine) pour l'ajout de temps d'analyse et de rédaction du rapport final et des ajouts au rapport final bonifié, le tout relatif à la consultation publique en droit d'initiative.

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-06-28 20:38

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1206695015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense supplémentaire de 3 000,86 \$ (taxes incluses) à l'organisme Centre d'intervention pour la revitalisation des quartiers (Convercité, l'Agence de valorisation urbaine) pour l'ajout de temps d'analyse et de rédaction du rapport final et les ajouts au rapport final bonifié, le tout découlant de la consultation publique en droit d'initiative – Dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Suite au processus en droit d'initiative initié le 7 juin 2019, projet dont le libellé final se lit comme suit : « *La politique de stationnement et de circulation de l'arrondissement d'Outremont, en excluant toute question à caractère essentiellement budgétaire, incluant la tarification, conformément au paragraphe 3 de l'article 3 de l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056)* », un contrat a été donné à l'organisme Centre d'intervention pour la revitalisation des quartiers (Convercité, l'Agence de valorisation urbaine) pour les services d'animation et d'encadrement d'une consultation publique en droit d'initiative. Cette consultation publique s'est tenue en deux parties les 21 janvier et 19 février 2020.

Le présent dossier vise à autoriser une dépense de 3 000,86 \$ au surplus libre de l'arrondissement afin d'assurer le paiement final des services rendus par Convercité dans ce dossier.

Ce montant inclut :

- des frais supplémentaires pour un nombre plus grand qu'estimé de pages de mémoires et d'opinions reçues pour analyse et le temps de rédaction et production du rapport en conséquence;
- l'analyse, la rédaction et la production de la bonification du rapport (déposé à la même séance que le présent dossier d'autorisation de dépense).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1196695033 Octroyer un contrat de gré à gré à l'organisme Centre d'intervention pour la revitalisation des quartiers (Convercité, l'Agence de valorisation urbaine) pour un montant total maximal de 15 469,89 \$ (incluant les taxes) pour les services d'animation et d'encadrement d'une consultation publique en droit d'initiative entre décembre 2019 et mai 2020 – Autoriser la Directrice d'arrondissement à signer cette convention pour et au nom du

conseil – Dépense provenant du surplus  
1206695005 - Autoriser une dépense supplémentaire de 4 294,31 \$ (taxes incluses) à l'organisme Centre d'intervention pour la revitalisation des quartiers (Convercité, l'Agence de valorisation urbaine) pour la bonification des services d'animation et d'encadrement et l'ajout de temps d'analyse et de rédaction du rapport final relatif à la consultation publique en droit d'initiative – Dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement

## **DESCRIPTION**

Autorisation d'une dépense supplémentaire de 3 000,86 \$ (taxes incluse) à l'organisme Centre d'intervention pour la revitalisation des quartiers (Convercité, l'Agence de valorisation urbaine).  
Cette dépense découle d'ajout de temps d'analyse (plus de pages de mémoires et d'opinions qu'estimé ont été reçues) et de rédaction du rapport final. Elle inclut également les ajouts au rapport final bonifié découlant de la consultation publique en droit d'initiative.

## **JUSTIFICATION**

Cette dépense supplémentaire permet de couvrir les derniers frais d'analyse, de rédaction et de production du rapport final et couvre également les frais d'analyse, rédaction et production du rapport bonifié.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Montant initial prévu : 15 469,89 \$ (taxes incluses)

Dépense supplémentaires autorisées en mars 2020 : 4 294,31 \$ (taxes incluses)

Montant total des factures reçues aux fins du contrat : 22 765,06 \$ (taxes incluses)

Montant manquant pour assurer le paiement complet des services rendus : 3 000,86 \$ (taxes incluses)

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

-

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Il est nécessaire d'assurer le paiement final relatif à ce contrat.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

-

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

-

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

-

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Kalina RYKOWSKA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mélanie DINEL  
Secrétaire recherchiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-06-17

Julie DESJARDINS  
C/d Soutien admin. et Secrétaire  
d'arrondissement

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean-François MELOCHE  
directeur d'arrondissement adjoint-gestion  
territoire et sa



**Dossier # : 1200465005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Affecter une somme de 100 000 \$ (net de ristournes) à même le Fonds réservé des parcs afin de réaliser divers travaux paysager visant l'amélioration des pratiques de gestion écologique des terrains et espaces verts de l'arrondissement favorisant la biodiversité, l'agriculture urbaine et la pérennité du patrimoine arboricole et horticole - Autoriser la directrice d'arrondissement à approuver toute dépense et à octroyer tout contrat liés à ce projet

**Il est recommandé au conseil d'arrondissement :**

**D'AFPECTER** un montant total maximal de 100 000 \$ (net de ristournes) à même le  
Fonds réservé des parcs de l'arrondissement afin de réaliser divers travaux paysager  
visant l'amélioration des pratiques de gestion écologique des terrains et espaces verts de  
l'arrondissement favorisant la biodiversité, l'agriculture urbaine et la pérennité du  
patrimoine arboricole et horticole.

**D'AUTORISER** la directrice d'arrondissement à approuver toute dépense et à octroyer  
tout contrat liés à ce projet.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-06-28 19:33

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1200465005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Affecter une somme de 100 000 \$ (net de ristournes) à même le Fonds réservé des parcs afin de réaliser divers travaux paysager visant l'amélioration des pratiques de gestion écologique des terrains et espaces verts de l'arrondissement favorisant la biodiversité, l'agriculture urbaine et la pérennité du patrimoine arboricole et horticole - Autoriser la directrice d'arrondissement à approuver toute dépense et à octroyer tout contrat liés à ce projet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre des actions proposées par Montréal durable d'ici 2020 et afin de répondre à la priorité reliée à l'augmentation du verdissement, de la biodiversité, de l'agriculture urbaine et assurant la pérennité des ressources, l'Arrondissement d'Outremont s'engage à réaliser d'ici la fin de la saison 2020 divers travaux de verdissement permettant d'exercer une saine gestion écologique et durable des terrains de l'arrondissement.

Suivant ce qui précède, le Bureau de projets et de développement durable a été mandaté par la Direction d'arrondissement afin de préparer le présent dossier visant l'affectation d'un montant au Fonds des parcs afin qu'il soit réservé en vue de la réalisation de ce projet.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

**DESCRIPTION**

Affectation à même le Fonds réservé des parcs d'un montant total maximal de 100 000 \$ (net de ristournes) afin de réaliser divers aménagement paysager reliée à l'augmentation du verdissement, de la biodiversité, de l'agriculture urbaine et assurant la pérennité des ressources pour l'arrondissement d'Outremont

**JUSTIFICATION**

L'affectation de ce montant permettra la réalisation de divers projets de verdissement pour l'arrondissement d'Outremont.

Voici une brève description des projets qui seront réalisés :

- Réalisation d'un projet pilote d'agriculture urbaine sur le terrain adjacent au bâtiment de la Mairie d'Outremont. Ceci consiste à cultiver des plantes comestibles et utilitaires au lieu d'une plantation de fleurs annuelles. Les récoltes seront redistribuées aux organismes de l'arrondissement ou à des banques communautaires.
- Réalisation d'un aménagement comestibles au pourtour du terrain de la Maison des Jeunes d'Outremont et valorisation de l'agriculture urbaine au près des jeunes en lien avec la politique de l'enfance et des ateliers culinaires.
- Réalisation d'un aménagement plus durable et éco-responsable sur le terre-plein Bernard. Remplacement d'une grande quantité de fleurs annuelles par des plantes de type vivaces et arbustives exigeant une plus faible demande en eaux et contribuant à la biodiversité du territoire.
- Réalisation d'aménagement assurant la saine gestion des eaux pluviales et favorisant le sain développement des insectes bénéfiques à la pollinisation.
- Création d'îlots de fraîcheurs visant à favoriser la préservation et le développement du patrimoine arboricole et horticole de grande valeur de l'arrondissement

À la fin de l'année, un bilan des interventions sera déposé au conseil sous forme d'un tableau résumé afin de quantifier l'indice d'amélioration de biodiversité, le pourcentage de déminéralisation, l'effort de diminution des plantes annuelles au profit de plantes vivaces, l'augmentation du verdissement et de l'agriculture urbaine etc. dans l'arrondissement d'Outremont.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Réserver et affecter une somme de 100 000 \$, taxes incluses, à même les Fonds réservés pour fin de parcs afin de réaliser des travaux visant l'amélioration des pratiques écologiques de l'arrondissement

<b>Tableau sommaire des dépenses prévues</b>	
<b>Projets</b>	<b>Montants réservés (\$)</b>
Projets favorisant l'agriculture urbaine	20,000
<i>Projets possibles: Aménagement de la Maison des jeunes, Projet pilote d'agriculture urbaine à la Mairie, Bacs comestibles à la Guinguette et autres</i>	
Projets de verdissement en lien avec la biodiversité	60 000
<i>Diminution des annuelles, jardins de papillons, diversification des plantations, création d'îlots de fraîcheurs, gestion des eaux pluviales, embellissement</i>	
Amélioration des parcs et projets de resurfaçage	20,000
<i>Ensemencement, plantation et autres modifications</i>	
<b>Total :</b>	<b>100,000</b>

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier est en lien avec une des orientations du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal, soit de verdir, d'augmenter la biodiversité et d'assurer la pérennité des ressources.

L'agriculture urbaine est en lien avec l'urgence alimentaire et l'autosuffisance conféré par l'isolement causé par la Covid-19

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

L'isolement causé par la pandémie, les pertes d'emplois et le manque de ressource alimentaire oblige Montréal à adapter son territoire et ainsi offrir à ses citoyens une plus grande offre en matière d'agriculture urbaine et de libre-service. Ainsi par l'aménagement de ces divers projets, le fruits des récoltes sera entièrement remis aux organismes du territoire afin d'assurer une redistribution aux personnes les plus vulnérables. L'agriculture urbaine permettra également de sensibiliser et d'informer les citoyens face à l'importance de cette pratique et ainsi peut être de mieux s'adapter en cas d'une future pandémie.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les différents contrats reliés au projet à réaliser seront conclus via décisions déléguées dans les prochaines semaines.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Kalina RYKOWSKA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Mélanie DINEL, Outremont

Lecture :

Mélanie DINEL, 17 juin 2020

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-06-13

Yohann ROUSSEAU  
Agent technique en horticulture et  
arboriculture

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice d'arrondissement



**Dossier # : 1206695013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469) et le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Ajustements administratifs

Il est recommandé :

**D'ADOPTER** le *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469) et le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* .

L'objet de ce règlement vise à apporter des ajustements administratifs relativement aux vignettes pour résidents (autres que mensuelles et journalières).

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-05-29 10:12

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1206695013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469) et le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Ajustements administratifs

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction adjointe - Gestion du territoire, du patrimoine et des services de soutien administratif demande une modification à certains articles du règlement AO-469 (tarifs 2020) et 1171 (circulation et stationnement) afin de retirer toute potentielle ambiguïté quant aux périodes visées par les vignettes de stationnement pour résidents autres que mensuelles et journalières.

Ces modifications découlent d'une demande de la Ville centre dans l'optique d'uniformisation de notre système d'émission de vignette avec l'ensemble des arrondissements.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

-

**DESCRIPTION**

Au *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020)* (AO-469) : abrogation de l'article 21.1 et suppression de la notion "annuelle" aux articles 23 à 26.

Au *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) : suppression de la notion "annuelle" aux articles 1.1.12.1, 8.28, 8.28.1, 8.28.2, 8.28.3 et à l'annexe H.1.

**JUSTIFICATION**

Ces ajustements sont nécessaires afin de retirer toute ambiguïté quant aux périodes visées par les vignettes de stationnement pour résidents autres que mensuelles et journalières.

Ces modifications découlent d'une demande de la Ville centre dans l'optique d'uniformisation de notre système d'émission de vignette avec l'ensemble des arrondissements.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

-

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

-

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

-

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

-

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public d'entrée en vigueur.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion : 1er juin 2020

Adoption : 2 juillet 2020

Entrée en vigueur : Juillet 2020

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mélanie DINEL  
Secrétaire recherchiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Julie DESJARDINS  
C/d Soutien admin. et Secrétaire  
d'arrondissement

Le : 2020-05-26

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Jean-François MELOCHE  
directeur d'arrondissement adjoint-gestion  
territoire et sa



**Dossier # : 1206695014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460) - Délégation à la Direction d'arrondissement relativement à la conclusion d'entente et l'autorisation de dépenses à des organismes de l'arrondissement dans le cadre du fonds local d'urgences COVID-19

Il est recommandé :

**D'ADOPTER** le *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)*.

L'objet de ce règlement vise à déléguer à la Direction d'arrondissement le pouvoir de conclure des ententes et autoriser des dépenses à des organismes de l'arrondissement dans le cadre du fonds d'urgence COVID-19 d'Outremont.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-06-29 17:43

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1206695014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460) - Délégation à la Direction d'arrondissement relativement à la conclusion d'entente et l'autorisation de dépenses à des organismes de l'arrondissement dans le cadre du fonds local d'urgences COVID-19

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Suite à la réception d'un rapport du Contrôleur général, à l'effet que des irrégularités ont été soulevées dans la gestion de la délégation à la Direction d'arrondissement en lien avec le fonds d'urgence COVID-19 de l'arrondissement d'Outremont, le présent dossier vise à donner suite à ce rapport en apportant une modification réglementaire au règlement AO-460 ajoutant une délégation à la Direction d'arrondissement, mise en contexte, dûment balisée et limitée dans le temps, visant à autoriser la conclusion d'ententes et d'autoriser des dépenses à l'attention d'organisme de l'arrondissement dans le cadre du fonds d'urgence COVID-19 d'Outremont.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

-

**DESCRIPTION**

Ajout de l'article 24.1 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)*, afin de prévoir un pouvoir de conclure des ententes et d'autoriser des dépenses auprès d'organismes de l'arrondissement au fonctionnaire de niveau 1 (Direction d'arrondissement) uniquement dans le cadre de mesures d'urgences relatives à la COVID-19, pour la durée durant laquelle la Ville de Montréal décrètera être en mesures d'urgences.

Le montant maximal possible de cette dépense ne peut excéder le seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après la demande de soumissions publiques en vertu de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* .

Le détail des éléments balisant ce pouvoir délégué sont prévus à la nouvelle annexe A jointe au projet de règlement.

**JUSTIFICATION**

Le présent dossier constitue l'une des étapes de régularisation du dossier du Fonds d'urgence COVID-19 de l'arrondissement d'Outremont en réponse au rapport du Contrôleur de la Ville de Montréal.

Les montants autorisés dans le cadre d'une mesure d'urgence ne pourront excéder le montant prévu comme seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après la demande de soumissions publiques en vertu de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*. Tout montant supplémentaire devra être autorisé par le Conseil d'arrondissement. Cette délégation ne vaudra que pour la durée des mesures d'urgences de la COVID-19.

Advenant d'autres situations exceptionnelles de mesures d'urgences dans le futur, un nouvel ajustement réglementaire devra être alors adopté par le conseil, si tel est sa volonté, accompagné des balises correspondantes à la situation.

Cette modification n'a aucun impact sur les conventions conclues hors mesures d'urgences avec des organismes de l'arrondissement : ces dépenses devront, peu importe leur montant et en tout temps, continuer d'être autorisées par le Conseil d'arrondissement dans leur intégralité.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

-

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

-

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

-

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

La nécessité de cet ajout découle de la situation particulière de la pandémie de la COVID-19 et constitue l'une des étapes de régularisation du dossier du Fonds d'urgence COVID-19 de l'arrondissement d'Outremont en réponse au rapport du Contrôleur de la Ville de Montréal.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public d'entrée en vigueur.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et dépôt : 29 juin 2020

Adoption : 2 juillet 2020

Entrée en vigueur : dès que possible après l'adoption par le conseil

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mélanie DINEL  
Secrétaire recherchiste

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-06-16

Julie DESJARDINS  
C/d Soutien admin. et Secrétaire  
d'arrondissement



**Dossier # : 1205069024**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement afin d'interdire le stationnement dans le cul-de-sac de l'avenue Springgrove

Il est recommandé de modifier le Règlement 1171 relatif à la circulation et au stationnement tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-06-28 20:42

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1205069024**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement afin d'interdire le stationnement dans le cul-de-sac de l'avenue Springgrove

**CONTENU****CONTEXTE**

Le 24 février 2020, une demande accompagnée d'une pétition ont été déposées par les résidents du cul-de-sac de l'avenue Springgrove exprimant le souhait de prohiber l'immobilisation des véhicules sur les deux côtés de cette partie de l'avenue Springgrove afin de faciliter l'accès à leurs entrées charretières.

Lors de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 07 mai 2020, les membres de ce Comité ont analysé la demande et ont énoncé les recommandations suivantes :

- que le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin de prohiber l'immobilisation des véhicules dans le cul-de-sac de l'avenue Springgrove de façon à dégager cette partie d'avenue et ainsi faciliter l'accès au Service incendie en cas de besoin ;
- que cette recommandation soit présentée au Conseil d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

avenue Springgrove

côté est et côté nord  
arrêt interdit en tout temps

côté ouest et côté sud  
sur la partie de cette avenue comprise dans un cul-de-sac à partir du prolongement

imaginaire du côté est de l'avenue Springgrove et un point situé à une distance de 36,5 mètres vers l'est : arrêt interdit en tout temps

## **JUSTIFICATION**

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'implantation de ces zones d'interdiction d'immobilisation contribueront à définir un aménagement centré sur l'amélioration de la gestion de la mobilité urbaine tout en assurant un sentiment de sécurité et une meilleure qualité de vie aux citoyens de l'arrondissement.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Mélanie DINEL, Outremont  
Julie DESJARDINS, Outremont

Lecture :

Mélanie DINEL, 19 juin 2020

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée NOBERT  
B. Urb., Chef de division - Circulation et  
occupation du domaine public

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-06-12

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice d'arrondissement



**Dossier # : 1205069025**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Retrait d'une case de stationnement tarifé sur le côté sud de l'avenue Van Horne à l'ouest de l'intersection du boulevard Dollard

Il est recommandé de modifier le Règlement 1171 relatif à la circulation et au stationnement tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-06-28 20:42

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1205069025**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Retrait d'une case de stationnement tarifé sur le côté sud de l'avenue Van Horne à l'ouest de l'intersection du boulevard Dollard

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 13 mars 2020, la *STM* annonçait à l'Arrondissement son intention d'implanter des mesures préférentielles pour leurs autobus sous forme de feux «chandelles» à certaines intersections de l'avenue Van Horne. Une demande a donc été déposée exprimant la nécessité de retirer la case de stationnement tarifé située sur le côté sud de l'avenue Van Horne à l'ouest du boulevard Dollard de façon à permettre l'implantation de ces feux «chandelles» à cette intersection.

Lors de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 07 mai 2020, les membres de ce Comité ont analysé la demande et ont énoncé les recommandations suivantes :

- que le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin de retirer la case de stationnement tarifé située sur le côté sud de l'avenue Van Horne à l'ouest du boulevard Dollard de façon à permettre l'implantation de feux chandelle à cette intersection ;
- que l'arrêt d'autobus de la *STM* localisé à cet endroit soit avancé près de l'intersection afin d'éviter qu'une voiture se positionne à cet endroit en attente pour tourner sur le boulevard Dollard et qu'elle nuise au départ prioritaire des autobus autorisé par les feux chandelle ;
- que ces recommandations soient présentées au Conseil d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

avenue Van Horne  
côté sud

sur la partie de cette avenue comprise

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ces nouvelles mesures préférentielles pour les autobus de la *STM* contribueront à faciliter un aménagement urbain centré sur les transports collectifs tout en procurant une meilleure qualité de vie aux citoyens de l'arrondissement.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Mélanie DINEL, Outremont  
Julie DESJARDINS, Outremont

Lecture :

Mélanie DINEL, 19 juin 2020

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée NOBERT  
B. Urb., Chef de division - Circulation et  
occupation du domaine public

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-06-13

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice d'arrondissement



**Dossier # : 1205069026**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles d'interdiction de stationnement pour fins d'entretien de la chaussée prévues à l'annexe «H» du Règlement numéro 1171

Il est recommandé :

**D'ADOPTER** le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

L'objet de ce règlement vise à modifier les règles d'interdiction de stationnement pour fins d'entretien de la chaussée prévues à l'annexe «H» du Règlement numéro 1171.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-06-29 18:12

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1205069026**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles d'interdiction de stationnement pour fins d'entretien de la chaussée prévues à l'annexe «H» du Règlement numéro 1171

**CONTENU****CONTEXTE**

Afin d'améliorer les opérations d'entretien de la chaussée et diminuer l'impact des gaz à effet de serre de cette activités tel que souhaité par la Direction d'arrondissement, la Division - Voirie sous la Direction d'arrondissement adjointe - Qualité de vie a mandaté un consultant pour qu'une révision complète des parcours des camions balai soit réalisée.

Par conséquent, suite au dépôt de cette révision réalisée par le consultant, il est nécessaire de modifier les règles de stationnement énoncées à l'annexe «H» du règlement numéro 1171 assurant ainsi la concordance les nouvelles règles de stationnement pour fins d'entretien de la chaussée et la signalisation existante sur les avenues de l'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Les plages horaires prévues pour l'entretien de la chaussée ont été réduites passant de quatre heures à deux heures.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même les fonds d'unités de stationnement.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Cette révision des règles de stationnement contribuera à améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Il est important de souligner que les modifications proposées ne sauront pas répondre complètement aux préoccupations soulevées par certains résidants qui devront trouver un espace autre que sur leur avenue pour se garer lors des heures prévues pour les opérations d'entretien de la chaussée.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une vaste campagne de communication est prévue pour informer les résidants des nouvelles règles qui seront modifiées sur l'ensemble des avenues de l'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Mélanie DINEL, Outremont  
Julie DESJARDINS, Outremont

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée NOBERT

**ENDOSSÉ PAR**

Marie-Claude LEBLANC

Le : 2020-06-13

Directrice d'arrondissement

B. Urb., Chef de division - Circulation et  
occupation du domaine public  
Bureau de projets et du développement  
durable

pour la Division - Voirie / Direction  
d'arrondissement adjointe - Qualité de vie



**Dossier # : 1207776006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur le bruit (AO-21) - Ajout d'un article incluant des dispositions afin de réglementer les heures d'utilisation et le niveau de bruit produit par les marteaux-piqueurs et les concasseurs

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1207776006;

Il est recommandé:

**DE DONNER** un avis de motion pour le *Règlement modifiant le Règlement sur le bruit (AO-21)* afin d'y ajouter un article incluant des dispositions sur les heures d'utilisation et le niveau de bruit produit par les marteaux-piqueurs et les concasseurs.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-06-29 14:36

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1207776006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur le bruit (AO-21) - Ajout d'un article incluant des dispositions afin de réglementer les heures d'utilisation et le niveau de bruit produit par les marteaux-piqueurs et les concasseurs

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Durant les derniers mois, la Direction d'arrondissement adjointe, gestion du territoire, patrimoine et services administratifs de l'arrondissement d'Outremont a reçu plusieurs plaintes concernant le bruit de certains chantiers de construction à proximité ou à l'intérieur même de zones résidentielles. L'arrondissement d'Outremont désire ainsi renforcer les règles liées aux nuisances sonores générées par les marteaux-piqueurs et des concasseurs lorsque leur utilisation est requise pour des fins d'excavation.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Dans le même objectif de diminution des nuisances sonores, une modification au Règlement de zonage (1177) est présentement en cour afin d'obliger, sur certains plus grands chantiers, l'installation d'une clôture opaque d'une hauteur minimale de 2,4 mètres. Celle-ci aura pour effet une certaine réduction de la propagation du bruit, mais devra être combinée à d'autres normes. Afin de limiter davantage les nuisances reliées aux bruits, la Direction d'arrondissement adjointe, gestion du territoire, patrimoine et services administratifs de l'arrondissement d'Outremont propose de limiter les heures auxquelles il est possible d'effectuer des travaux à l'aide de marteaux-piqueurs et de concasseurs, si un dispositif permettant la réduction du bruit à un certain niveau prévu au règlement. Actuellement, ce type de travaux est prohibé entre 19 h et 7 h 30 ainsi que durant toute la journée le dimanche et les jours fériés et l'utilisation, dans le cadre de tels travaux, de machinerie de chantier du lundi au vendredi avant 7 h 30 et après 18 h, le samedi, le dimanche et les jours fériés. La plus grande problématique étant reliée aux marteaux-piqueurs et concasseurs, l'article suivant est ajouté au Règlement sur le bruit (AO-21) afin de mieux réglementer leur utilisation.

Voici l'article proposé:

*« g) le fait d'utiliser un marteau-piqueur ou un concasseur entre 16 h et 10 h ainsi que durant toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés, sans avoir aménagé ou installé un dispositif minimisant le bruit de façon à ce qu'aucun bruit ne soit perceptible*

*dans les bâtiments occupés à des fins résidentielles autour du chantier au-delà des normes prescrites à l'article 8.»*

De cette manière, on interdit l'utilisation d'un marteau-piqueur entre 16 h et 10 h sans en réduire le bruit émis. Sans avoir de dispositif permettant d'atteindre un niveau de bruit sous les normes prescrites à l'article 8, le paragraphe b doit être lu avec le paragraphe g, c'est-à-dire que l'utilisation d'un marteau-piqueur est uniquement permise de 10 h à 16 h. Autrement dit, avec un dispositif permettant de respecter l'article 8, l'utilisation d'un marteau-piqueur sera toujours permise de 7 h 30 à 19 h la semaine en application du paragraphe b.

## **JUSTIFICATION**

La Direction d'arrondissement adjointe, gestion du territoire, patrimoine et services administratifs est favorable à ce projet de règlement relatif au Règlement sur le bruit (AO-21) pour le motif suivant :

- Cette disposition supplémentaire permettra de diminuer les nuisances liées au bruits des chantiers comprenant une excavation à l'aide de marteaux-piqueurs ou de concasseurs

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis de motion et dépôt du projet de règlement  
Avis public d'entrée en vigueur

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion lors de la séance du 2 juillet 2020  
Adoption du règlement  
Entrée en vigueur

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daniel AUBÉ)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention****Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-François LEBRUN  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-06-02

René GIRARD  
Chef de division - Urbanisme

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Jean-François MELOCHE  
directeur d'arrondissement adjoint-gestion  
territoire et sa



**Dossier # : 1207776007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469) - Ajout de frais pour l'étude préliminaire des demandes de PIIA et pour les demandes de PIIA concernant l'aménagement paysager incluant un mur de soutènement de plus de 0.9 mètre

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1207776007; Il est recommandé:

**DE DONNER** un avis de motion pour le *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469)* afin d'ajouter des frais pour l'étude préliminaire des demandes de PIIA et pour les demandes de PIIA concernant l'aménagement paysager incluant un mur de soutènement de plus de 0.9 mètre.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-06-28 20:43

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1207776007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469) - Ajout de frais pour l'étude préliminaire des demandes de PIIA et pour les demandes de PIIA concernant l'aménagement paysager incluant un mur de soutènement de plus de 0.9 mètre

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier vise à ajouter une tarification à deux types de demandes traitée par la Direction d'arrondissement adjointe, gestion du territoire, patrimoine et services administratifs dont aucun frais n'est présentement attribué, soit:

- Les demandes d'avis préliminaires dans le cadre de demande de PIIA
- Les demande de PIIA pour les travaux d'aménagement paysager comprenant l'ajout d'un mur de soutènement de plus de 0.9 mètre de hauteur ou le rehaussement d'un mur de soutènement existant dont la hauteur totale proposée est de plus de 0.9 mètre.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

L'alinéa 1 de l'article 44 du *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469)* prévoit des frais pour l'étude préliminaire d'une demande de dérogation mineure, de changement de zonage ou de PPCMOI. Cependant, lors de plus grands projets, des avis préliminaires sont présentés au comité consultatif d'urbanisme pour les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale. Ces dossiers requièrent un travail pour les agents du cadre bâti et l'équipe de l'urbanisme, mais aucuns frais ne peuvent présentement être chargés. La proposition reprend le même principe que pour une demande d'étude préliminaire de dérogation mineure, de changement de zonage ou de PPCMOI, ainsi les frais sont remboursés si une demande officielle est déposée dans les six mois suivant l'étude préliminaire.

Le premier alinéa de article 44 est modifié et se lit comme suit:

« 44. Aux fins de l'étude préliminaire d'une demande de PIIA, de dérogation mineure, de changement de zonage ou de PPCMOI, les frais exigibles pour l'étude d'une demande d'avis préliminaire sont :

- 1° 250,00 \$ pour un plan d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA);
- 2° 1 000,00 \$ pour une dérogation mineure;

3° 2 000,00 \$ pour une modification du Règlement de zonage (1177);  
4° 2 000,00 \$ pour un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI). »

En lien à la future entrée en vigueur de la modification au règlement concernant les PIIA, les travaux d'aménagement paysager comprenant l'ajout d'un mur de soutènement de plus de 0.9 mètre de hauteur ou le rehaussement d'un mur de soutènement existant dont la hauteur totale proposée est de plus de 0.9 mètre seront assujettis à une demande de PIIA. Une tarification doit donc être proposée pour l'étude de ces dossiers. Le premier alinéa de l'article 45 du *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469)* sera modifié par l'ajout du paragraphe 7, qui se lit comme suit:

*«7° 200,00 \$ pour toute demande relative à des travaux d'aménagement paysager comprenant l'ajout d'un mur de soutènement de plus de 0.9 mètre de hauteur ou le rehaussement d'un mur de soutènement existant dont la hauteur totale proposée est de plus de 0.9 mètre. »*

## **JUSTIFICATION**

La Direction d'arrondissement adjointe, gestion du territoire, patrimoine et services administratifs est favorable à ce projet de règlement relatif au règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le motif suivant :

- Les deux éléments visés par la modification comportent une charge de travail et doivent être tarifés.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public d'entrée en vigueur

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et dépôt : 2 juillet 2020

Adoption : 8 septembre 2020

Entrée en vigueur : septembre 2020

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Mélanie DINEL, Outremont

Lecture :

Mélanie DINEL, 15 juin 2020

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-François LEBRUN  
Conseiller en aménagement

### **ENDOSSÉ PAR**

René GIRARD  
Chef de division urbanisme

Le : 2020-06-10



**Dossier # : 1206737001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Division culture_bibliothèque et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance visant à autoriser la fermeture à la circulation du boulevard Dollard, entre l'avenue Van Horne et le stationnement au sud de Van Horne, pendant une période comprise entre le lundi 6 juillet 2020 et le dimanche 23 août 2020, pour l'aménagement de La Guinguette éphémère, espace convivial d'échanges pour les citoyens et citoyennes de l'arrondissement

**Il est recommandé au conseil d'arrondissement :**

D'ÉDICTER une ordonnance visant à autoriser la fermeture à la circulation du boulevard Dollard, entre l'avenue Van Horne et le stationnement au sud de Van Horne, pendant une période comprise entre le lundi 6 juillet 2020 et le dimanche 23 août 2020, pour l'aménagement de La Guinguette éphémère, espace convivial d'échanges pour les citoyens et citoyennes de l'arrondissement.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-06-28 20:45

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1206737001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Division culture_bibliothèque et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance visant à autoriser la fermeture à la circulation du boulevard Dollard, entre l'avenue Van Horne et le stationnement au sud de Van Horne, pendant une période comprise entre le lundi 6 juillet 2020 et le dimanche 23 août 2020, pour l'aménagement de La Guinguette éphémère, espace convivial d'échanges pour les citoyens et citoyennes de l'arrondissement

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Pour une troisième année, l'arrondissement souhaite piétonner une partie du boulevard Dollard pour une période comprise entre le vendredi 10 juillet et le dimanche 23 août, entre les avenues Van Horne et Lajoie et y aménager *La Guinguette éphémère*, un espace convivial d'échange pour les citoyens et citoyennes de tous âges. Le boulevard Dollard sera donc fermé à la circulation automobile, entre les avenues Van Horne et Lajoie.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA19 16 0280 - 11 juillet 2019 :** D'Édicter une ordonnance visant à autoriser la fermeture à la circulation du boulevard Dollard, entre les avenues Van Horne et Lajoie, pendant une période comprise entre le vendredi 26 juillet 2019 et le dimanche 18 août 2019, pour l'aménagement de La Guinguette éphémère, espace convivial d'échanges pour les citoyens et citoyennes de l'arrondissement

**CA18 16 0198 - 4 juin 2018 :** D'édicter une ordonnance visant à autoriser la fermeture à la circulation du boulevard Dollard, entre les avenues Van Horne et Lajoie, selon le plan joint au sommaire décisionnel, du samedi 30 juin au dimanche 29 juillet 2018 pour la tenue d'activités estivales de l'arrondissement et pour une semaine supplémentaire selon les conditions météorologiques.

**DESCRIPTION**

Le boulevard Dollard est l'artère choisie pour la piétonnisation en raison de sa proximité d'une artère commerciale, du transport en commun et du parc Raoul-Dandurand. Ce segment, compris entre les avenues Van Horne et Lajoie, est entouré d'édifices institutionnels (Stanislas et Guy-Drummond) ce qui réduit l'impact du projet sur les riverains du secteur.

La fermeture du boulevard Dollard s'étalera pendant une période comprise entre le lundi 6 juillet et le dimanche 23 août, selon les contraintes que pourraient apporter certains travaux dans les environs immédiat de l'espace choisi qui reste à déterminer.

Pour des raisons de sécurité, des jerseys de bétons seront installés et permettront d'avoir un espace qui ludique et sécuritaire. L'installation devra recevoir l'aval du Service des incendies de Montréal (SIM) et du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

La mise en place et l'aménagement du site se fera entre le lundi 6 et le vendredi 10 juillet 2020. La Guinguette éphémère sera accessible du 10 juillet au 23 août 2020.

Dans le cadre de ce projet pilote, la Direction CSLDS souhaite aménager l'espace piétonnier comme suit :

- Installation de table et de bancs;
- Installation de parasols
- Installations de bacs et de coupoles avec des végétaux
- Possibilité de marquage au sol.

## **JUSTIFICATION**

Depuis 2015, douze (12) rues piétonnes ont été aménagées dans le cadre du Programme de rues piétonnes et partagées. Ces nouveaux projets s'ajoutent à plus de quarante (40) rues piétonnes temporaires, saisonnières ou permanentes déjà existantes.

Pour une 3e année, l'arrondissement offrira au citoyen un nouvel espace convivial et familial sur le territoire de l'arrondissement. En plus, en temps de pandémie, il est important d'offrir aux citoyens des endroits permettant la rencontre tout en respectant la distanciation sociale.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

À définir

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'aménagement de cet espace rencontre l'une des quatre priorités d'intervention en matière de développement durable, soit la priorité numéro 3 qui vise à « Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé. Il contribuera à développer un sentiment d'appartenance à la collectivité et s'inscrit dans la volonté d'assurer un développement durable dans un environnement durable.

Des bacs de récupération seront installés sur le site.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Fermeture partielle de la circulation du boulevard Dollard, entre les avenues Van Horne et Lajoie.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Des mesures favorisant la distanciation seront mises en place pour respecter les ordonnances de la santé publique.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'arrondissement fera la publicité de l'aménagement piétonnier et publiera l'avis public de fermeture de rue dans les journaux locaux et sur son site Web.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Sans objet

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Un couloir d'urgence de 6 mètres devra demeurer exempt d'obstacles pour permettre au besoin l'accès aux services d'urgence dans le cas des fermetures de rues.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Jean-François MELOCHE, Outremont

Julie DESJARDINS, Outremont

Sophie LABERGE, Outremont

Frédéric - Ext PÉPIN, Outremont

Pascale LEBEL, Outremont

Mélanie DINEL, Outremont

Lecture :

Frédéric - Ext PÉPIN, 17 juin 2020

Mélanie DINEL, 16 juin 2020

Pascale LEBEL, 16 juin 2020

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Christian DUMONT  
Agent de projet - Événements spéciaux et  
promotion

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-06-16

Anne-Marie POITRAS  
Directrice Direction adjointe Qualité de vie



**Dossier # : 1202504020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance autorisant l'occupation de la place Marcelle-Ferron ou, en cas de pluie, l'espace extérieur du pavillon du parc Saint-Viateur, les vendredis 4 et 11 septembre 2020 entre 17 h et 22 h 30, pour la tenue de l'événement « Cinéma ! Projection à la place Marcelle-Ferron » organisé par l'organisme à but non lucratif Les Amis de la place Marcelle-Ferron

**Il est recommandé au conseil d'arrondissement :**

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant l'occupation de la place Marcelle-Ferron ou, en cas de pluie, l'espace extérieur du pavillon du parc Saint-Viateur, les vendredis 4 et 11 septembre 2020 entre 17 h et 22 h 30, pour la tenue de l'événement « Cinéma ! Projection à la place Marcelle-Ferron » organisé par l'organisme à but non lucratif Les Amis de la place Marcelle-Ferron.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-06-28 20:46

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

Dossier # :1202504020

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance autorisant l'occupation de la place Marcelle-Ferron ou, en cas de pluie, l'espace extérieur du pavillon du parc Saint-Viateur, les vendredis 4 et 11 septembre 2020 entre 17 h et 22 h 30, pour la tenue de l'événement « Cinéma ! Projection à la place Marcelle-Ferron » organisé par l'organisme à but non lucratif Les Amis de la place Marcelle-Ferron

## CONTENU

## CONTEXTE

L'organisme à but non lucratif Les Amis de la place Marcelle-Ferron, qui s'est donné comme mission de contribuer à l'appréciation des arts par le public en offrant des spectacles, des expositions, des présentations, des événements liés à l'art public, en s'inspirant de la pensée artistique et sociale de Marcelle-Ferron, a présenté une demande afin d'être autorisé à occuper la place Marcelle-Ferron les vendredis 4 et 11 septembre 2020, entre 17 h et 22 h 30, pour la projection de films dans le cadre de l'événement « Cinéma ! Projection à la place Marcelle-Ferron ».

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

**CA19 16 0332 - 3 septembre 2020 :** Édicter une ordonnance autorisant l'occupation de la place Marcelle-Ferron pour la tenue de l'événement « Cinéma ! Projection place Marcelle-Ferron », organisé par les Amis de la place Marcelle-Ferron, qui aura lieu les samedis 7, 14 et 28 septembre 2019, ou les dimanches 8, 15 et 29 septembre 2019 en cas de pluie, entre 17 h et 22 h 30.

**CA19 16 0225 - 3 juin 2019 :** Édicter une ordonnance autorisant l'occupation de la place Marcelle-Ferron pour la tenue de l'événement « Cinéma ! », organisé par les Amis de la place Marcelle-Ferron, qui aura lieu les samedis 15 et 22 juin 2019 ou les dimanches 16 et 23 juin 2019 en cas de pluie, entre 15 h et 23 h 15.

## DESCRIPTION

Autoriser l'édition d'une ordonnance afin de permettre l'occupation de la place Marcelle-Ferron, les vendredis 4 et 11 septembre 2020 entre 17 h et 22 h 30 ou, en cas de pluie, de l'espace extérieur du pavillon du parc Saint-Viateur pour la projection de films dans le cadre de l'événement « Cinéma ! » organisé par organisme à but non lucratif Les Amis de la place Marcelle-Ferron. Dans le cadre de cet événement, des films sur des artistes et leurs productions (arts visuels, arts publics, performance) ainsi que des capsules sur des personnalités qui ont connu Marcelle-Ferron seront projetés gratuitement :

**Les 4 et 11 septembre 2020 (en cas de pluie projection au pavillon du parc Saint-Viateur)**

Montage : De 17 h à 19 h  
Événement : De 19 h 30 à 22 h  
Démontage : De 21 h 45 à 22 h 30

L'arrondissement prêtera du matériel à l'organisme pour la tenue de l'événement (un système de sonorisation incluant haut-parleurs, un tapis vert, 14 chaises, deux grandes tables et tous les bancs de parcs sous réserve de leurs disponibilité).

Considérant la situation reliée à la pandémie et la disponibilité des équipes, il ne sera pas possible d'assurer le transport du matériels.

Le transport du matériel prêté entre le chalet du parc Saint-Viateur et la place Marcelle-Ferron, le montage, le démontage et l'entreposage du matériel seront effectués par le promoteur.

De plus, les droits d'auteurs à verser pour la projection des deux films présentés seront assumés par l'organisme.

L'organisme prévoit attirer environ 28 personnes pour chacune des projections.

## **JUSTIFICATION**

L'événement « Cinéma ! Projection à la place Marcelle-Ferron » présenté par Les Amis de la place Marcelle-Ferron est un événement rassembleur de nature à créer un sentiment d'appartenance et favorisant la participation citoyenne aux activités culturelles. Cet événement permettra de contribuer à développer l'intérêt du public pour l'art et à faire connaître l'arrondissement comme un important pôle culturel de Montréal.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Prêt de matériel et transport du matériel jusqu'au chalet St-Viateur.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'événement rencontre l'une des quatre priorités d'intervention en matière de développement durable qui vise à « Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé ». L'événement contribue également au soutien et au développement de la culture locale et de la diversité.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

L'organisme prendra des moyens afin d'assurer les mesures préventives nécessaires. Il prévoit, entre autres;

- Accueillir entre 24 et 29 personnes soit 20 spectateurs, 4 bénévoles et le projectionniste(capacité maximale du site)
- Distancer les chaises et bancs :
  - une distance de 2 mètres entre chacun des participants (spectateurs ou bénévoles)

- 14 assises séparément
- 10 assises à 2 par banc (les participants sur banc sont placés à chacun des bouts du banc).
  - Tracer au sol des indications pour la circulation et éviter ainsi les rapprochements
  - Fournir du liquide désinfectant pour les participants et les bénévoles
  - L'utilisation des masques pour tous les bénévoles
  - Afficher les consignes en vigueur

Les bénévoles s'assureront de la distanciation, du passage par le corridor et du respect des règles.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'organisme se chargera de la promotion de son projet en ligne et produira des affiches. L'arrondissement fera également la promotion de l'événement sur ses plate-formes (site internet, facebook, etc.). L'arrondissement sera identifié comme partenaire de l'événement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Sans objet.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Pascale LEBEL, Outremont  
Julie DESJARDINS, Outremont  
Jean-François MELOCHE, Outremont  
Frédéric - Ext PÉPIN, Outremont  
Sophie LABERGE, Outremont

Lecture :

Frédéric - Ext PÉPIN, 17 juin 2020  
Pascale LEBEL, 16 juin 2020

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-René USCLAT  
Secrétaire de direction - Direction  
d'arrondissement adjointe - Qualité de vie

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-06-16

Anne-Marie POITRAS  
Directrice - Direction d'arrondissement  
adjointe - Qualité de vie



**Dossier # : 1206737002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Division culture_bibliothèque et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance autorisant l'occupation temporaire du parc Saint-Viateur, le samedi 5 septembre 2020 de 9 h à 20 h, pour la tenue de l'événement « Grandes Oreilles » organisé par l'organisme à but non lucratif Grandes Oreilles et autoriser, conformément à l'article 6.4 du Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107), une dérogation à l'alinéa g) de l'article 6 dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement

**Il est recommandé au conseil d'arrondissement :**

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant l'occupation temporaire du parc Saint-Viateur, le samedi 5 septembre 2020 de 9 h à 20 h, pour la tenue de l'événement « Grandes Oreilles » organisé par l'organisme à but non lucratif Grandes Oreilles et autoriser, conformément à l'article 6.4 du Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107), une dérogation à l'alinéa g) de l'article 6 dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-06-28 20:48

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1206737002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Division culture_bibliothèque et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance autorisant l'occupation temporaire du parc Saint-Viateur, le samedi 5 septembre 2020 de 9 h à 20 h, pour la tenue de l'événement « Grandes Oreilles » organisé par l'organisme à but non lucratif Grandes Oreilles et autoriser, conformément à l'article 6.4 du Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107), une dérogation à l'alinéa g) de l'article 6 dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Pour une quatrième année consécutive, l'organisme à but non lucratif Grandes Oreilles souhaite présenter, gratuitement, au parc Saint-Viateur une grande fête familiale axé sur la musique. L'événement « Grandes Oreilles » se tiendra le samedi 5 septembre 2020, de 12 h à 18 h.

Lors de l'événement seront présentés des prestations musicales professionnelles et avec des jeunes, des ateliers de danse et de musique et de l'animation, pour le plaisir des enfants et des parents. Un service alimentaire aura lieu (café, pop corns et hot dogs).

En raison de la COVID-19, l'événement sera adapté pour respecter les normes établis pas la santé publique. L'édition

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA19 16 0260 - 4 juillet 2019 :** Édicter une ordonnance autorisant l'occupation temporaire du parc Saint-Viateur le samedi 7 septembre 2019, de 8 h à 22 h, pour la tenue de l'événement « Grandes Oreilles » organisé par l'organisme à but non lucratif Grandes Oreilles - Autoriser, conformément à l'article 6.4 du Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107), une dérogation à l'alinéa g) de l'article 6 dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement

**CA17 16 0484 - 18 décembre 2018 :** D'édicter une ordonnance autorisant l'occupation temporaire du parc Saint-Viateur, le dimanche 9 septembre 2018 de 8 h à 21 h 30, pour la tenue de l'événement Grandes Oreilles; D'édicter une ordonnance autorisant, conformément à l'article 6.4 du règlement 1107 concernant les parcs et les endroits publics, une dérogation à l'alinéa g) de l'article 6 dudit règlement afin que l'organisme Grandes Oreilles puisse vendre de menus articles lors de la tenue de cet événement.

**CA17 16 0370 - 5 septembre 2017 (sommaire addenda) :** D'édicter une ordonnance autorisant, conformément à l'article 6.4, une dérogation au paragraphe g) de l'article 6 du règlement 1107 concernant les parcs et endroits publics afin que l'organisme « Grandes

Oreilles » puisse vendre de menus articles lors de la tenue de son événement à être tenu le 10 septembre 2017, le tout tel que prévu au courriel daté du 10 août 2017.

**CA17 16 0244 - 5 juin 2017** : D'édicter une ordonnance autorisant l'occupation du parc Saint-Viateur, le 10 septembre 2017 de 9 h à 22 h, pour la tenue de l'événement « Grandes oreilles » à titre de projet pilote; selon les conditions émises par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Aucune activité commerciale ou de levée de fonds ne sera permise dans le cadre de cet événement dans le parc.

## **DESCRIPTION**

Vu le contexte de distanciation sociale et des consignes de la santé publique, la programmation et l'événement ont été adaptés à la réalité actuelle, et s'adaptera aussi à l'approche de l'événement advenant des changements de réglementation. Par contre, la structure est similaire aux trois premières éditions, soit des prestations d'artistes montréalais et de jeunes talents d'Outremont, des ateliers musicaux et de l'animation et des installations.

- Édition allégée au parc, soit sans chapiteaux, scène ou mobilier loué.

- Pour respecter les consignes (distanciation, rassemblement), l'organisation prévoit ponctuer la journée d'activités physiques et numériques. Exemples d'activités physiques : prestation sur balcon/terrain privé, prestation sur scène et défilé.

- Selon les consignes, les ateliers seront présentés au parc ou une option d'atelier en ligne sera offerte.

- Déambulation comme spectacle finale avec présentation sur Facebook Live.

- Montage de 9 h à 12 h
- Événement de 12 h à 18 h
- Démontage de 18 h à 20 h

## **JUSTIFICATION**

Il s'agit d'un événement musical offert gratuitement au bénéfice des enfants et de leurs parents. L'arrondissement ne présente pas d'événements de cette nature dans l'offre de service actuelle. Les 3 éditions de l'événement ont connu beaucoup de succès.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'arrondissement est sollicité financièrement pour cet événement en raison de l'ouverture des toilettes du parc, l'accès à l'électricité et le prêt de matériel.

L'organisme désire organiser une campagne d'auto-financement et approcher des commanditaires pour réaliser son projet.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'événement rencontre l'une des quatre priorités d'intervention en matière de développement durable qui vise à « Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé ». L'événement contribue également au soutien et au développement de la culture locale et de la diversité. Cet événement soutient la relève.

Le promoteur est soucieux de tenir un événement écoresponsable (exemple food-bikes au lieu de camions de cuisine de rues) et il privilégie les entreprises locales.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

L'événement réunit un nombre important de participants, les mesures de distanciation devront être respectées et bien affichées. L'événement a adapté sa programmation en fonction des mesures de distanciation et de santé publique.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'événement fera l'objet de publicités qui seront publiées sur les plateformes de l'arrondissement (site web, page Facebook, Info lettre).

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Frédéric - Ext PÉPIN, Outremont  
Jean-François MELOCHE, Outremont  
Mélanie DINEL, Outremont  
Sophie LABERGE, Outremont  
Julie DESJARDINS, Outremont  
Anne-Marie POITRAS, Outremont  
Pascale LEBEL, Outremont

Lecture :

Julie DESJARDINS, 17 juin 2020  
Frédéric - Ext PÉPIN, 17 juin 2020  
Mélanie DINEL, 16 juin 2020  
Pascale LEBEL, 16 juin 2020  
Anne-Marie POITRAS, 16 juin 2020

Christian DUMONT  
Agent de projet - Événements spéciaux et  
promotion

Anne-Marie POITRAS  
Directrice Direction adjointe Qualité de vie



**Dossier # : 1202504021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance afin d'autoriser un projet d'art mural sur une propriété municipale de l'arrondissement, à savoir la façade est du Centre communautaire intergénérationnel situé au 999, avenue McEachran, conformément au deuxième paragraphe de l'article 2 oo) du Règlement 1063 concernant les prohibitions et nuisances

**Il est recommandé au conseil d'arrondissement :**

D'ÉDICTER une ordonnance afin d'autoriser un projet d'art mural sur une propriété municipale de l'arrondissement, à savoir la façade est du Centre communautaire intergénérationnel situé au 999, avenue McEachran, conformément au deuxième paragraphe de l'article 2 oo) du Règlement 1063 concernant les prohibitions et nuisances.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-06-28 20:49

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1202504021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance afin d'autoriser un projet d'art mural sur une propriété municipale de l'arrondissement, à savoir la façade est du Centre communautaire intergénérationnel situé au 999, avenue McEachran, conformément au deuxième paragraphe de l'article 2 oo) du Règlement 1063 concernant les prohibitions et nuisances

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Par ses politiques et ses programmes, la Ville de Montréal a notamment pour objectifs d'améliorer la qualité des milieux de vie, de favoriser l'accès aux arts et à la culture, d'encourager l'engagement des citoyens dans l'amélioration de leur milieu, d'entretenir et d'embellir la ville et de soutenir et mettre en valeur la création artistique. L'art mural est un médium de choix pour réaliser l'ensemble de ces objectifs.

L'organisme Les Amis de la place Marcelle-Ferron a rempli les conditions énumérées dans l'accord de principe donné par la séance du conseil le 3 février 2020, soit;

- l'obtention de la subvention du Programme d'art mural;
- l'obtention de l'approbation du Comité consultatif d'urbanisme;
- l'obtention d'une ordonnance émise par le conseil d'arrondissement autorisant une dérogation à l'art. 2 oo) du règlement 1063 concernant les prohibitions et nuisances.

La murale sera exécutée sur le mur est de la propriété située au Centre communautaire intergénérationnel situé au 999, avenue McEachran et sera particulièrement visible, à partir du nouveau Site Outremont. La murale sera effectuée sur l'écran en métal couvrant le mur est et une petite partie du mur nord. La maquette de l'œuvre est jointe en pièce confidentielle au présent sommaire décisionnel.

Le producteur de l'œuvre est l'organisme Les Amis de la place Marcelle-Ferron en collaboration avec MU et l'artiste sélectionné est Jean-Sébastien Denis.

Dans le cadre de ce projet, l'organisme offrira, en partenariat avec l'arrondissement d'Outremont, des activités de médiation culturelle.

Cette murale sera la 1ère réalisée sur le territoire Outremontais.

Le règlement 1063 concernant les prohibitions et nuisances prévoit que malgré le premier alinéa de l'article 2 oo) dudit règlement, le Conseil d'arrondissement peut, autoriser, par

ordonnance et aux conditions qu'il détermine, un projet d'art mural sur une propriété privée ou une propriété municipale de l'arrondissement.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE1207722001 - :** Accorder un soutien financier non récurrent pour la réalisation de murales en 2020, dans le cadre du Programme d'art mural - volet 1, totalisant la somme de 124 480 \$ incluant les frais de concours de 2 480 \$, aux organismes ci-après désignés et au montant indiqué en regard de chacun d'eux. Cette somme est telle que prévue dans l'Entente sur le développement culturel. / Approuver les projets de convention à cet effet.

**CA 16 1202504002 - 3 février 2020 :** Donner un accord de principe afin de permettre à l'organisme Les Amis de la place Marcelle-Ferron de déposer une demande de subvention pour un projet d'art mural sur le mur situé du côté Est du Centre communautaire intergénérationnel d'Outremont

**CA18 16 0377 - 3 décembre 2018 :** De donner un accord de principe afin de permettre à l'organisme Les Amis de la place Marcelle-Ferron de déposer une demande de subvention pour un projet d'art mural sur le mur situé du côté est du Centre communautaire intergénérationnel d'Outremont, et ce, selon les conditions énumérées au dossier décisionnel; De clarifier avant la mise en place du projet les éléments concernant entre autres le processus de sélection, la propriété, les implications financières et les responsabilités entourant notamment l'entretien de cet art mural.

### **DESCRIPTION**

Le présent sommaire a pour objet d'autoriser, conformément à l'article 2 oo) du Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063), la réalisation d'un projet d'art mural sur une propriété municipale de l'arrondissement, à savoir sur la façade est du Centre communautaire intergénérationnel d'Outremont, situé au 999, avenue McEachran. à l'organisme Les Amis de la place Marcelle-Ferron.

### **JUSTIFICATION**

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Programme d'art mural 2020 - volet 1. La murale serait créée dans le périmètre du Quartier culturel.

Le projet de murale réalisé par l'organisme Les Amis de la place Marcelle-Ferron permet :

- d'améliorer le cadre de vie;
- de soutenir l'expression et la créativité des artistes;
- de renforcer le sentiment de sécurité et d'appartenance;
- de réduire le phénomène de graffitis;
- de sensibiliser la population à l'art par la représentation d'œuvres dans l'espace public;
- de supporter un projet qui contribuera à forger l'identité d'un futur quartier culturel.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet est en accord avec les engagements du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020, en particulier l'action no.13 qui vise notamment à multiplier les interventions en art public pour aménager les quartiers durables.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La murale dans l'arrondissement d'Outremont aura un impact auprès des usagers puisqu'elle se déploiera sur des murs extérieurs et sera visible de l'espace public pour les citoyens.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Octroyer le financement à l'organisme dans le contexte de la COVID-19 aura un impact positif sur la communauté artistique dans ces temps difficiles. Il permet non seulement de soutenir un organisme culturel, mais également les artistes muralistes avec lesquels il collabore.

Ce soutien aura également des effets positifs pour les citoyen.ne.s qui verront se poursuivre le développement culturel de leur quartier, égayé et embelli par ce projet qui contribuera au développement de sentiments de fierté et d'appartenance à la ville et à l'arrondissement d'Outremont.

Par ailleurs, le service de la culture de la Ville de Montréal et celle de l'arrondissement donneront davantage de temps à l'organisme pour réaliser leur projet que l'échéancier prévu initialement. Ils le soutiendront pour qu'il puisse s'adapter à la situation et aux défis rencontrés dans le contexte de la COVID-19.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un plan de communication sera réalisé en collaboration avec la division des communications de l'arrondissement d'Outremont pour faire la promotion des étapes et des résultats.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dans le contexte actuel, le Programme d'art mural permettra une certaine souplesse quant à l'échéancier des projets afin de respecter les directives en matière de santé publique.

Signature de la convention 13 juillet 2020

Réalisation de la murale par l'organisme juillet à octobre 2020

Réalisation des activités de médiation culturelle juillet à novembre 2020

Inauguration de la murale automne 2020

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Pascale LEBEL, Outremont  
Julie DESJARDINS, Outremont  
Jean-François MELOCHE, Outremont  
Sophie LABERGE, Outremont  
Frédéric - Ext PÉPIN, Outremont

Lecture :

Julie DESJARDINS, 26 juin 2020  
Frédéric - Ext PÉPIN, 17 juin 2020  
Pascale LEBEL, 16 juin 2020

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-René USCLAT  
Secrétaire de direction - Direction  
d'arrondissement adjointe - Qualité de vie

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2020-06-16

Anne-Marie POITRAS  
Directrice - Direction d'arrondissement  
adjointe - Qualité de vie



**Dossier # : 1202504022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance visant à décréter, conformément à l'article 134.1 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469), une modification de l'article 117, Sous-section V dudit règlement afin d'accorder la gratuité d'accès à la piscine John-F.-Kennedy et à la pataugeoire, et ce, pour la durée de la saison estivale 2020, qui se termine le 15 septembre 2020

**Il est recommandé au conseil d'arrondissement :**

D'ÉDICTER une ordonnance visant à décréter, conformément à l'article 134.1 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469), une modification de l'article 117, Sous-section V dudit règlement afin d'accorder la gratuité d'accès à la piscine John-F.-Kennedy et à la pataugeoire, et ce, pour la durée de la saison estivale 2020, qui se termine le 15 septembre 2020.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-06-29 17:22

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1202504022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance visant à décréter, conformément à l'article 134.1 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469), une modification de l'article 117, Sous-section V dudit règlement afin d'accorder la gratuité d'accès à la piscine John-F.-Kennedy et à la pataugeoire, et ce, pour la durée de la saison estivale 2020, qui se termine le 15 septembre 2020

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La période estivale 2020 apporte son lot de défis. L'arrondissement doit donc revoir ses façons de faire et s'adapter aux consignes de la Direction de la santé publique. En raison du contexte de la COVID-19, comme l'ensemble des arrondissement de la Ville de Montréal, l'arrondissement d'Outremont souhaite accorder la gratuité pour l'accès à la piscine John-F.-Kennedy et à la pataugeoire, et ce, pour la durée de la saison estivale aquatique 2020 se terminant le 15 septembre.

Une modification doit donc être apportée à l'article 117, Sous-section V du règlement AO-469 sur les tarifs (exercice financier 2020).

Tout sera mis en oeuvre afin d'assurer la sécurité des citoyens baigneurs et du personnel qui sera appelé à travailler à la piscine et à la pataugeoire de l'arrondissement qui seront ouvertes cette année.

De plus, l'arrondissement souhaite réduire encore plus le risque de transmission du virus dû à l'échange d'argent comptant. Après réflexion, il a été décidé de lever la tarification pour les non-résidents de l'arrondissement pour la période estivale 2020 et offrir la gratuité d'accès à tous les baigneurs.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA20 16 0183 - 18 juin 2020 :** D'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-46)* . L'objet de ce règlement vise à ajouter des pouvoirs d'ordonnance au conseil d'arrondissement dans les règlements AO-48 et AO-469.

**CA20 16 0174 - 1er juin 2020 :** Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469) - Ajout de pouvoirs d'ordonnance au conseil d'arrondissement.

**DESCRIPTION**

Afin d'accorder la gratuité pour l'accès à la piscine John-F.-Kennedy et à la pataugeoire pour la période estivale 2020, édicter une ordonnance autorisant, conformément à l'article 134.1 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469), une modification de l'article 117, Sous-section V dudit règlement afin d'accorder la gratuité d'accès à la piscine John-F.-Kennedy et à la pataugeoire, et ce, pour la durée de la saison estivale 2020 de la piscine John-F.-Kennedy d'Outremont, qui se termine le 15 septembre 2020  
La tarification sera modifiée de la façon suivante :

### **Sous-section V - Article 117**

Pour la durée de la période estivale, aucun frais ne sera exigible pour :

1<sup>o</sup> Un abonnement saisonnier :

2<sup>o</sup> Abonnement saisonnier - accès limité de 17 h à 20 h

3<sup>o</sup> Tarif journalier – résidents avec carte des loisirs

4<sup>o</sup> Tarif journalier – résidents avec carte des loisirs - accès limité de 17 h à 20 h

5<sup>o</sup> Tarif journalier – résidents avec carte des loisirs – lot de cinq (5) cartons d'entrée à la piscine

6<sup>o</sup> Tarif journalier – résidents avec carte des loisirs – lot de cinq (5) cartons d'entrée à la piscine (accès limité de 17 h à 20 h) :

La gratuité pour les enfants de 2 ans et moins et pour la pataugeoire est maintenue.

### **JUSTIFICATION**

Cette mesure permettra aux citoyens d'utiliser les piscines de l'arrondissement, pour des périodes de rafraîchissement, tout en réduisant le risque de contamination dû à l'échange d'argent. Tout sera mis en oeuvre afin d'assurer la sécurité des citoyens baigneurs et du personnel qui sera appelé à travailler à la piscine et à la pataugeoire de l'arrondissement qui seront ouvertes cette année.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La modification tarifaire visant à accorder la gratuité aux utilisateurs de la piscine John-F.-Kennedy aura des conséquences financières. À titre indicatif, la perte de revenus estimée se chiffre à 58 000 \$

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Perte de revenus.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

En accordant la gratuité pour l'accès à la piscine, l'échange d'argent entre les citoyens et le personnel est éliminé, ce qui a pour effet de réduire le risque de propagation du virus. L'arrondissement verra à ce que soit mises en place toutes les mesures additionnelles nécessaires à la protection de la santé et sécurité des baigneurs et du personnel qui sera appelé à travailler à la piscine.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'information sera diffusée sur les différentes plate-formes de l'arrondissement (bulletins, site internet, réseaux sociaux, etc.)

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Mélanie DINEL, Outremont  
Julie DESJARDINS, Outremont  
Pascale LEBEL, Outremont  
Jean-François MELOCHE, Outremont

Lecture :

Pascale LEBEL, 29 juin 2020  
Mélanie DINEL, 22 juin 2020

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-René USCLAT  
Secrétaire de direction - Direction  
d'arrondissement adjointe - Qualité de vie

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-06-22

Anne-Marie POITRAS  
Directrice - Direction d'arrondissement  
adjointe - Qualité de vie

**Dossier # : 1207397021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision par résolution relativement aux immeubles situés au 955, avenue Outremont; 5355 avenue Durocher: 130, avenue Bloomfield; 178, avenue Querbes; 470, avenue Champagneur; 1801, avenue Lajoie; 868-870, avenue Rockland; 668, avenue Stuart; 1208, avenue Van Horne.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

**ATTENDU** que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à la séance du 16 janvier 2019, à la séance spéciale du 20 mai 2020 et à la séance régulière du 3 juin 2020, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189 ;  
**ATTENDU** que la demande de PIIA a été approuvée par la résolution CA19 16 0060 à la séance du 4 février 2019;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 3.11.4 du règlement sur les permis et certificats numéro 1176, cette approbation doit être renouvelée;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1207397021;

Il est recommandé :

**D'APPROUVER** la demande d'approbation de PIIA pour les immeubles situés au :

**955, avenue Outremont**

**Avec les réserves suivantes :**

- Les joints de la brique devront être de couleur claire;
- L'aménagement paysager devra être mieux arrimé aux projets environnants et renforcer l'animation de la rue sur l'avenue Outremont;

**Et avec les suggestions suivantes identifiées par le comité consultatif d'urbanisme:**

- Le revêtement des loggias au rez-de-chaussée pourrait être du même matériau qu'aux étages supérieurs ;
- Dans le but d'animer et d'améliorer la vie des futurs résidents, les appartements situés

aux rez-de-chaussée pourraient avoir une porte d'entrée sur la rue.

**5355, avenue Durocher :**

**Avec les réserves suivantes :**

- Utiliser du pavé alvéolé comme matériau pour la case de stationnement
- Utiliser le bois comme matériau pour la terrasse ;
- Aligner le haut des nouvelles ouvertures avec celles de la partie existante.

**130, avenue Bloomfield :**

**Avec la réserve suivante :**

- Dégager le pourtour de la fenêtre récupérée au rez-de-chaussée en effectuant une translation de celle-ci vers la façade latérale sud ou en amincissant le nouveau volume.

**178, avenue Querbes :**

**Avec la suggestion suivante :**

- Le comité invite le requérant à considérer laisser la brique telle quelle une fois décapée.

**470, avenue Champagneur :**

**1801, avenue Lajoie :**

**Avec les réserves suivantes :**

- Pour la porte d'accès au sous-sol, opter pour la porte de style patrimonial ;
- Utiliser un blanc chaud pour les boiserries, dans le respect de la teinte de blanc de l'époque.
- Pour le belvédère, favoriser un éclairage similaire à l'éclairage d'origine ;
- Éclairer adéquatement l'intérieur du bloc sanitaire au sous-sol ;
- Pour le nouveau chemin d'accès piéton, utiliser un revêtement comportant un indice de réflectance solaire conforme aux normes relatives à la réduction des îlots de chaleur, tel le béton.

**868-870, avenue Rockland :**

**668, avenue Stuart :**

**1208, avenue Van Horne :**

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-06-28 20:51

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1207397021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision par résolution relativement aux immeubles situés au 955, avenue Outremont; 5355 avenue Durocher: 130, avenue Bloomfield; 178, avenue Querbes; 470, avenue Champagneur; 1801, avenue Lajoie; 868-870, avenue Rockland; 668, avenue Stuart; 1208, avenue Van Horne.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**Relativement à l'immeuble situé au 955, avenue Outremont :**  
**\*\*\* En vertu de l'article 3.11.4 du règlement sur les permis et certificats numéro 1176, les plans relatifs au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de ce projet doivent être soumis à nouveau au conseil d'arrondissement si ceux-ci ont été approuvés par résolution du conseil d'arrondissement il y a plus de 12 mois. \*\*\***

La demande de PIIA a été approuvée par la résolution CA19 16 0060 à la séance du 4 février 2019.

La demande de PIIA visée par ce sommaire décisionnel a fait l'objet d'une présentation à la séance du comité consultatif d'urbanisme du 16 janvier 2019.

Tel que stipulé à l'article 4.1.1 du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification du bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'arrondissement d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Les projets ont fait l'objet d'une présentation à la séance spéciale du comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020 et à la séance régulière du 3 juin 2020.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Relativement à l'immeuble situé au 955, avenue Outremont :**  
**CA19 16 0060 [4 février 2019] :** Rendre une décision par résolution relativement à l'immeuble situé au 955, avenue Outremont : demande d'exemption, en vertu de l'article 9.1.4 du règlement de zonage 1177, de fournir et de maintenir huit cases de

stationnement ; Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à la construction d'un bâtiment multifamilial.

## **DESCRIPTION**

### ***Séance du 16 janvier 2019***

#### **Relativement à l'immeuble situé au 955, avenue Outremont :**

Le terrain accueillant le projet était précédemment occupé par un stationnement public. Le projet est situé en bordure de l'ancienne gare de triage d'Outremont, laquelle est actuellement redéveloppée en quartier universitaire (campus MIL) et résidentiel.

Le projet est délimité :

- au nord par un terrain occupé par un bâtiment résidentiel de quatre étages;
- à l'est par une ruelle;
- au sud par l'avenue Outremont;
- à l'ouest par un passage piéton d'une largeur de 6,7 m.

#### Le bâtiment proposé

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment principal de quatre étages comprenant 48 unités de logement. Un stationnement souterrain de 28 cases est aménagé sous le bâtiment.

Le **parti architectural** du projet repose sur les principes suivants :

- Création d'un milieu de vie durable et abordable pour les familles d'Outremont ;
- Intégration dans un secteur en transformation, à la lisière du cadre bâti établi de l'Arrondissement ;
- Mise à profit de l'interface avec le passage piéton reliant le nouveau parc de voisinage et la nouvelle place publique.

L'**implantation du bâtiment** est parallèle à l'avenue Outremont. Face au passage piéton, la façade suit l'orientation diagonale de la ligne de terrain. Des marges de recul plus importantes que l'exige le Règlement sont prévues :

- Marge latérale droite de 5 m plutôt que 2,50 m ;
- Marge latérale gauche de 7,50 m plutôt que 2,5 m ;
- Cour arrière de 7,685 m plutôt que 4,57 m.

La **volumétrie** est relativement simple. Des loggias sont proposées sur les façades avant et arrière. Au centre de la façade avant, un décroché est prévu sur les quatre étages. Sur la façade latérale gauche, des balcons partiellement encastrés sont prévus.

La **matérialité** du projet se caractérise par l'utilisation de la brique de béton de couleur grise (« Noir Rockland »), de format Normand (57 x 290 mm), comme matériau principal de revêtement extérieur. Les matériaux secondaires sont le panneau en ciment composite gris pâle et le panneau de stratifié haute densité, fini placage de bois, couleur « Copper ».

Les **aménagements extérieurs** comprennent :

- Une rampe d'accès universel en cour avant, avec bacs de plantation ;
- La plantation d'arbustes et vivaces en cour avant ;
- Des potagers en bac en cour latérale droite (côté ruelle) ;
- La plantation d'arbres et arbustes en cour latérale droite (côté ruelle) ;
- Une terrasse commune en pavés de béton en cour latérale gauche (côté passage piéton);
- La plantation d'arbres, arbustes et vivaces en cour latérale gauche (côté passage piéton);
- Un talus planté de petits arbres et haies de conifères le long de la ligne arrière ;
- Une cour anglaise en pavés de béton avec muret de soutènement en cour arrière ;

- La plantation d'arbustes en cour arrière ;
- L'installation de supports à vélo en cour arrière.

### **Séance spéciale du 20 mai 2020**

#### **Relativement à l'immeuble situé au 5355, avenue Durocher :**

Le bâtiment est une résidence unifamiliale construite en 1919, non classé au répertoire Bisson.

La demande vise l'agrandissement arrière du bâtiment.

Lors de la séance du 5 février 2020, le CCU a souhaité revoir le projet sur la base des orientations suivantes :

- *Mieux illustrer l'intégration du projet par des plans, coupes, photomontages, perspectives ;*
- *Planter des arbres en remplacement de ceux qui ont été abattus en choisissant des espèces indigènes du Mont Royal ;*
- *Renoncer au revêtement d'aluminium noir ;*
- *Utiliser un langage architectural plus respectueux du style du bâtiment.*

Le CCU a également refusé la dérogation mineure à la couverture au sol maximal. La demande a par la suite été annulée.

L'agrandissement modifié, d'une profondeur de 5,6 m, s'implante sur deux étages sur la limite sud du lot et est constitué de maçonnerie similaire au bâtiment. La façade est de l'agrandissement comporte des fenêtres à guillottes doubles avec linteau de briques en soldat au rez-de-chaussée et à l'étage. Au sous-sol, une fenêtre à auvent est ajoutée.

Sur la façade nord de l'agrandissement, une porte-patio flanquée de deux fenêtres fixes pleine hauteur est ajoutée au rez-de-chaussée. À l'étage, deux fenêtres à guillotine sont installées, le tout avec linteaux de briques en soldat.

À l'étage, sur la façade est de la partie existante, une fenêtre guillotine de plus grande hauteur est installée dans l'ouverture la plus au sud.

L'ensemble des menuiseries est en aluminium noir.

Une terrasse s'alignant avec le mur est de l'agrandissement et la limite latérale nord est ajoutée. La terrasse en planches de cèdres comporte des garde-corps en barrotins d'acier noir et mène à la cour par un escalier parallèle à la terrasse.

Dans la cour, une case de stationnement est aménagée en pavé. Le lilas abattu est replanté.

#### **Relativement à l'immeuble situé au 130, avenue Bloomfield :**

L'immeuble visé est une habitation unifamiliale construite en 1928, non classé selon Bisson.

Le projet vise l'agrandissement arrière de la résidence.

À l'arrière, le solarium existant est démoli afin de faire place à un agrandissement à un

étage implanté le long de la limite nord du terrain. De dimensions de 7m x 5,8m, l'agrandissement de briques polychrome similaire au bâtiment existant comporte un mur vitré à l'ouest et au sud. Le mur ouest comporte une porte patio flanquée de deux fenêtres fixes pleine hauteur, le tout d'une largeur de 5,2 m. Le mur sud, adjacent à la case de stationnement en pavé alvéolé, est obturé partiellement par un écran de bois, lequel est surmonté d'une imposte vitrée et flanqué à l'est par une porte battant vitrée. Au toit, un puits de lumière est installé au centre.

Sur la façade arrière, la fenêtre à trois subdivisions au rez-de-chaussée est relocalisée du côté sud de l'agrandissement.

Sur la façade sud, une fenêtre auparavant obturée est rétablie par l'insertion d'une fenêtre guillotine. L'ensemble des menuiseries des fenêtres est en aluminium noir.

L'ensemble des fenêtres du bâtiment est remplacé à l'identique et les vitraux sont réintégrés. La porte d'entrée en bois est remplacée par une reproduction à l'identique.

### **Relativement à l'immeuble situé au 178, avenue Querbes:**

L'immeuble visé est une habitation unifamiliale construite en 1904, non classé selon Bisson.

Le projet vise des modifications aux ouvertures de la maison.

En façade, la fenêtre du sous-sol est agrandie de 60 cm et une margelle est ajoutée.

Sur la façade latérale sud, les fenêtres du rez-de-chaussée et de l'étage sont remplacées tel que l'existant. La fenêtre du sous-sol est agrandie de 60 cm et une margelle est ajoutée.

Sur la façade arrière, les fenêtres guillottes à l'étage sont remplacées par des fenêtres oscillo-battantes. Au rez-de-chaussée, la porte est remplacée par une porte-patio de 2,75 m et les deux guillottes sont remplacées par une fenêtre à auvent dans la même ouverture. Le perron est démoli.

Dans la cour arrière, le cabanon est démoli et une nouvelle terrasse en cèdre est construite dans la moitié nord. Ces interventions font passer le couvert végétal de 42% à 38%.

La maçonnerie sur la façade et le mur sud est décapée et repeinte en blanc.

L'ensemble des nouvelles menuiseries est en aluminium champagne.

### **Relativement à l'immeuble situé au 470, avenue Champagneur:**

L'immeuble visé est une habitation unifamiliale construite en 1920, classé 3 selon Bisson.

Le projet vise le remplacement du garde-corps du balcon en façade, par un garde-corps conforme du même modèle en fer forgé noir.

### ***Séance régulière du 3 juin 2020***

### **Relativement à l'immeuble situé au 1801, avenue Lajoie:**

L'immeuble visé est le chalet du parc Pratt, construit en 1931 et classé 3 selon Bisson.

Le projet vise la réfection de certains éléments du chalet ainsi que l'ajout d'une ouverture au sous-sol.

Une analyse patrimoniale du chalet, effectuée par la firme L'Enclume, a permis de dégager certaines recommandations qui ont guidé les choix architecturaux.

**Boiseries :**

L'ensemble des éléments de bois blanc, tels les menuiseries des fenêtres, portes, colonnes du belvédère, chevrons et coyaux, sont restaurés et peints en blancs, conformément à la recommandation du rapport de L'Enclume. De la même manière, les garde-corps en fer forgé du belvédère sont restaurés et repeints en noir. La porte de la tourelle est remplacée par une porte de bois blanche identique aux portes existantes.

**Maçonnerie :**

L'intégralité du revêtement de pierre est restaurée et préservée.

**Toiture :**

Au toit, le revêtement de bardeau d'asphalte est remplacé par un revêtement de tôle galvanisée à joints pincés, conformément à cet extrait du rapport :

« Dans l'optique d'une réfection du revêtement de la toiture, nous recommandons un choix de matériaux s'inscrivant dans l'esthétique pittoresque de l'époque tels que :

- le bardeau de cèdre (qui pourrait constituer un rappel de l'ancien chalet du club de golf Outremont, implanté presque au même endroit)
- l'ardoise (qu'on retrouve sur le toit du 645, chemin de la côte Sainte-Catherine)
- la tôle à baguettes
- La toiture de la tourelle pourrait faire l'objet d'un traitement particulier pour renforcer son aspect distinctif. »

**Accès au belvédère :**

À l'étage, la grille menant de la tourelle au belvédère est remplacée par une porte vitrée flanquée au sud d'une fenêtre située au-dessus du garde-corps en pierre. Cela rencontre la recommandation suivante de l'étude :

« À l'étage, afin de protéger l'intérieur de la tourelle des intempéries, une porte vitrée joutée d'une fenêtre s'appuyant sur le parapet de pierre à gauche pourrait combler l'espace présentement occupé par la grille en fer. Le traitement de ces ouvertures (sans carreaux) participerait à l'approche contemporaine préconisée et permettrait de distinguer les éléments d'origines de ceux ajoutés. »

**Nouvel accès au sous-sol :**

Une porte est ajoutée dans une nouvelle ouverture donnant accès au sous-sol, via la partie nord de la façade est sur Dunlop. La localisation de la porte répond à la recommandation suivante de l'étude de L'Enclume :

*Dans l'éventualité du déplacement des installations sanitaires au sous-sol, l'accès à celui-ci devrait se faire du côté de la rue Dunlop, de sorte à altérer le moins possible le talus sur les côtés nord et ouest puisqu'il participe aux aménagements du parc et à sa relation avec le chalet. L'accès pourrait être placé près du coin nord-est du bâtiment pour profiter au maximum de la déclivité du site. Le positionnement de l'accès au sous-sol côté Dunlop permettrait également aux passants sur cette avenue de repérer facilement les sanitaires.*

Le requérant propose deux options, soient une porte entièrement vitrée ou alors une porte similaire à celles déjà existantes. La nouvelle ouverture peut être évaluée selon la recommandation suivante de L'Enclume :

*Nous recommandons de limiter le nombre et la superficie des ouvertures additionnelles, le*

*cas échéant, afin d'altérer le moins possible le contraste entre l'aspect massif et opaque du niveau inférieur et l'ouverture du niveau supérieur*

Finalement, la nouvelle porte est accessible par un nouveau chemin d'accès à partir de l'avenue Dunlop. Ce chemin est traité en asphalte tel que les autres tracés du parc. L'ajout du chemin entraîne une réorganisation minimale des rocailles.

#### **Relativement à l'immeuble situé au 868-870, avenue Rockland:**

L'immeuble visé est un duplex construit en 1952, non classé selon Bisson.

Le projet vise le remplacement du perron existant, par un perron similaire en béton tel que l'existant. Les garde-corps sont remplacés par des garde-corps en barrotins d'acier métalliques noirs.

#### **Relativement à l'immeuble situé au 668, avenue Stuart :**

L'immeuble visé est une habitation unifamiliale construite en 1925, classé 1 selon Bisson.

Le projet vise le remplacement de la porte du balcon en façade, par une porte d'aluminium avec vitrage de dimensions plus généreuses, en aluminium blanc.

Le garde-corps du balcon est également rehaussé de 3".

#### **Relativement à l'immeuble situé au 1208, avenue Van Horne :**

L'immeuble visé est un immeuble mixte de deux logements avec rez-de-chaussée commercial construit en 1928, non classé selon Bisson.

Le projet vise la transformation de la façade du rez-de-chaussée ainsi que l'ajout d'une enseigne.

La porte résidentielle ainsi que la vitrine sont démolies afin de laisser place à de nouveaux éléments. La nouvelle porte résidentielle est en aluminium noir, avec caisson dans le quart inférieur et vitrage dans le haut. Une nouvelle porte commerciale, identique à la porte résidentielle, est située à l'autre extrémité de la vitrine. Celle-ci est flanquée de deux luminaires.

La nouvelle vitrine est constituée de trois sections avec parties supérieures en arc de cercle, encadrées avec de l'aluminium noir. Sous la nouvelle vitrine ainsi qu'à droite de celle-ci, du carrelage en pierre basaltique noir est ajouté.

Les autres éléments du rez-de-chaussée, soit la corniche et les murs de pierre, sont nettoyés et restaurés.

Enseignes :

Le projet inclut l'ajout de trois enseignes.

Une enseigne en lettres détachées est installée sur la corniche, éclairée par trois cols de cygne. Également, deux enseignes en appliqués sont installées dans le vitrage, une dans la section centrale de la vitrine ainsi qu'une dans la porte.

#### **JUSTIFICATION**

À la séance spéciale du 20 mai 2020, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) tels que les plans déposés et présentés avec ou sans réserves pour l'adresse suivante:

**Relativement à l'immeuble situé au 5355, avenue Durocher voici l'extrait du procès-verbal :**

**CONSIDÉRANT** que le projet brise l'alignement des façades arrière de la série de maisons, mais que l'implantation en L est typique à Outremont et que ce type d'agrandissement pourrait être répétée sur les autres bâtiments de la série ;

**CONSIDÉRANT** que le langage de l'agrandissement réfère au style architectural du bâtiment dans ses détails et la subdivision des ouvertures ;

**CONSIDÉRANT** la perte de couverture végétale sur le terrain ;

**CONSIDÉRANT** que les constructions extérieures des bâtiments voisins sont majoritairement en bois;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

Avec les réserves suivantes :

- Utiliser du pavé alvéolé comme matériau pour la case de stationnement
- Utiliser le bois comme matériau pour la terrasse ;
- Aligner le haut des nouvelles ouvertures avec celles de la partie existante.

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Relativement à l'immeuble situé au 130, avenue Bloomfield voici l'extrait du procès-verbal :**

**CONSIDÉRANT** que l'agrandissement rappelle le volume existant par sa forme cubique et l'utilisation de briques polychrome ;

**CONSIDÉRANT** que l'agrandissement contraste avec le volume existant par la taille et la forme des ouvertures ainsi que l'apparence épurée en termes de détails, lui donnant une facture contemporaine ;

**CONSIDÉRANT** que le volume affecte l'ensoleillement de la cour voisine, mais que l'implantation du volume est cohérente avec le type d'implantations arrières dans l'environnement ;

**CONSIDÉRANT** le choix du requérant de conserver des éléments d'origine tels que la fenêtre avec le pied droit en bois et les vitraux, sur la façade arrière ;

**CONSIDÉRANT** que la fenêtre récupérée gagnerait à être davantage mise en valeur sur la façade arrière;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

Avec la réserve suivante :

- Dégager le pourtour de la fenêtre récupérée au rez-de-chaussée en effectuant une translation de celle-ci vers la façade latérale sud ou en amincissant le nouveau volume.

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Relativement à l'immeuble situé au 178, avenue Querbes voici l'extrait du procès-verbal :**

**CONSIDÉRANT** que la modification des ouvertures ainsi que le retrait du perron arrière s'intègrent à l'environnement et au bâtiment ;

**CONSIDÉRANT** que, bien que la brique soit déjà peinte, le fait de la décaper et de la repeindre risque d'accélérer sa détérioration;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

Avec la suggestion suivante :

- Le comité invite le requérant à considérer laisser la brique telle quelle une fois décapée.

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Relativement à l'immeuble situé au 470, avenue Champgneur voici l'extrait du procès-verbal :**

**CONSIDÉRANT** que le garde-corps, bien qu'il ne reprenne pas la forme d'origine, reprend la forme existante ;

**CONSIDÉRANT** que le rehaussement du garde-corps n'affecte pas l'apparence globale de la façade, ni l'intégration de la façade à l'environnement ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

À la séance du 3 juin 2020, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) tels que les plans déposés et présentés avec ou sans réserves pour l'adresse suivante:

**Relativement à l'immeuble situé au 1801, avenue Lajoie voici l'extrait du procès-verbal :**

**CONSIDÉRANT** que la restauration des éléments du chalet permet de préserver ce bâtiment exceptionnel ;

**CONSIDÉRANT** que la nouvelle porte du belvédère réinterprète de manière contemporaine l'élément de grillage d'origine ;

**CONSIDÉRANT** que la nouvelle toiture en tôle constitue une amélioration face à la situation existante et qu'elle est cohérente avec l'époque de construction du bâtiment ;

**CONSIDÉRANT** que la plupart des interventions respectent les recommandations du rapport de L'Enclume ainsi que les critères du PIIA ;

**CONSIDÉRANT** que la nouvelle porte du sous-sol devrait contribuer à maintenir l'effet massif du basilaire ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

Avec les réserves suivantes :

- Pour la porte d'accès au sous-sol, opter pour la porte de style patrimonial ;
- Utiliser un blanc chaud pour les boiseries, dans le respect de la teinte de blanc de l'époque.
- Pour le belvédère, favoriser un éclairage similaire à l'éclairage d'origine ;
- Éclairer adéquatement l'intérieur du bloc sanitaire au sous-sol ;
- Pour le nouveau chemin d'accès piéton, utiliser un revêtement comportant un indice de réflectance solaire conforme aux normes relatives à la réduction des îlots de chaleur, tel le béton ;

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Relativement à l'immeuble situé au 868-870, avenue Rockland voici l'extrait du procès-verbal :**

**CONSIDÉRANT** que le garde-corps reprend sensiblement la forme actuelle, c'est-à-dire des barrotins métalliques noirs, bien que certains détails sont perdus, tels le blason et la balustrade courbée ;

**CONSIDÉRANT** que le bâtiment forme une paire similaire au voisin ;

**CONSIDÉRANT** que le projet s'intègre à l'environnement à l'échelle de la rue, de par sa forme et ses matériaux ;

**CONSIDÉRANT** que le bâtiment n'est pas classé selon Bisson ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Relativement à l'immeuble situé au 668, avenue Stuart voici l'extrait du procès-verbal :**

**CONSIDÉRANT** la qualité architecturale exceptionnelle de l'ensemble, classé 1 Bisson ;

**CONSIDÉRANT** que le projet est peu perceptible à l'échelle de la rue ;

**CONSIDÉRANT** que le projet implique le maintien de la forme du garde-corps ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Relativement à l'immeuble situé au 1208, avenue Van Horne voici l'extrait du procès-verbal :**

**Façade :**

**CONSIDÉRANT** que l'apparence du rez-de-chaussée reflète le commerce qu'il dessert ;

**CONSIDÉRANT** que les modifications à la façade commerciale sont effectuées avec des matériaux de qualité, tels la pierre de basalte, et qu'elles permettent de restaurer des éléments de pierre ;

**CONSIDÉRANT** que les modifications s'intègrent élégamment dans une artère commerciale en constante évolution ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Enseignes :**

**CONSIDÉRANT** que les enseignes s'intègrent à l'environnement de par leur type et leur mode d'éclairage ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

## **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

n/a

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n/a

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

n/a

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

n/a

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n/a

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **Étapes réalisées:**

- Les dossiers ont fait l'objet des séances du CCU du 16 janvier 2019 et du 3 juin 2020, ainsi que de la séance spéciale du 20 mai 2020

#### **Étapes à réaliser:**

- Les dossiers sont inscrits à l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 2 juillet 2020.
- L'adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les demandes de PIIA déposées sont recevables selon les dispositions du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale. À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ces dossiers aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Laurence BOISVERT-BILODEAU  
Conseillère en planification

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-06-16

René GIRARD  
Chef de division urbanisme

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean-François MELOCHE  
directeur d'arrondissement adjoint-gestion  
territoire et sa

**Dossier # : 1207397030**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision par résolution relativement à l'immeuble situé au 765, boulevard Dollard - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à l'agrandissement du vestibule au collège Stanislas.

**ATTENDU** que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé défavorablement, à la séance du 3 juin 2020, la demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189 ;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1207397030

Il est recommandé :

**DE REFUSER** la demande d'approbation de PIIA pour l'immeuble suivant, selon les plans présentés et déposés :

**765, boulevard Dollard :**

**Avec les motifs suivants :**

- La nouvelle proposition ne s'intègre pas à l'environnement bâti et ne contribue pas à préserver ou à mettre en valeur le caractère dudit environnement ;
- Le concept proposé ne respecte pas l'expression et la composition architecturale du bâtiment existant ;
- La qualité et la nature des matériaux et des détails architecturaux utilisés ne sont pas équivalentes et compatibles à celles des parties non transformées, non agrandies et à celles des constructions voisines ;

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-06-28 20:52

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1207397030**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision par résolution relativement à l'immeuble situé au 765, boulevard Dollard - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à l'agrandissement du vestibule au collège Stanislas.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Tel que stipulé à l'article 4.1.1 du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification du bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'arrondissement d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Le projet a fait l'objet d'une présentation à la séance du comité consultatif d'urbanisme du 3 juin 2020.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

n/a

**DESCRIPTION**

***Séance du 3 juin 2020***

**Relativement à l'immeuble situé au 765, boulevard Dollard :**

L'immeuble visé est l'annexe du collège Stanislas construite en 1957, classé 2 selon Bisson.

Le projet vise des modifications à l'agrandissement du vestibule. L'agrandissement par l'ajout d'un volume rectangulaire parallèle à la rue a été autorisé en mai 2019 mais des modifications à la toiture, aux matériaux et aux ouvertures sont demandées.

Lors de la séance du 20 mai 2020, le CCU a refusé la nouvelle proposition, enjoignant le requérant à respecter le permis émis.

Cependant, conformément à la réglementation applicable, un refus doit être motivé selon les critères du règlement sur les PIIA. C'est pourquoi le projet doit être présenté de nouveau au CCU pour fin d'analyse sur la base des critères de PIIA.

**JUSTIFICATION**

À la séance du 3 juin 2020, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé défavorablement la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) tels que les plans déposés et présentés avec ou sans réserves pour l'adresse suivante:

**Relativement à l'immeuble situé au 765, boulevard Dollard :**

**CONSIDÉRANT** que la proposition ne respecte pas les critères d'intégration contenus au règlement sur les PIIA ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER LE REFUS AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

Avec les motifs suivants :

- La nouvelle proposition ne s'intègre pas à l'environnement bâti et ne contribue pas à préserver ou à mettre en valeur le caractère dudit environnement ;
- Le concept proposé ne respecte pas l'expression et la composition architecturale du bâtiment existant ;
- La qualité et la nature des matériaux et des détails architecturaux utilisés ne sont pas équivalentes et compatibles à celles des parties non transformées, non agrandies et à celles des constructions voisines ;

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

n/a

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n/a

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

n/a

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

n/a

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n/a

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Étapes réalisées:**

- Les dossiers a fait l'objet de la séance du CCU du 3 juin 2020.

### Étapes à réaliser:

- Les dossiers sont inscrits à l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 2 juillet 2020.
- L'adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les demandes de PIIA déposées sont recevables selon les dispositions du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ces dossiers aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Laurence BOISVERT-BILODEAU  
Conseillère en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

René GIRARD  
chef de division urbanisme

Le : 2020-06-16

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean-François MELOCHE  
directeur d'arrondissement adjoint-gestion  
territoire et sa



**Dossier # : 1193711034**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter l'offre de service de conseil de ville d'offrir aux conseils d'arrondissement, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville, la fourniture de services 311 sur l'ensemble des plages horaires, soit les jours ouvrables, les soirs, les fins de semaine et les jours fériés

Il est recommandé :

Que soit acceptée l'offre de service du conseil de la Ville d'offrir aux conseils d'arrondissement, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville, la fourniture de services 311 visant les appels et les courriels, sur l'ensemble des plages horaires, soit les jours ouvrables, les soirs, les fins de semaine et les jours fériés.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-06-28 20:53

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1193711034**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter l'offre de service de conseil de ville d'offrir aux conseils d'arrondissement, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville, la fourniture de services 311 sur l'ensemble des plages horaires, soit les jours ouvrables, les soirs, les fins de semaine et les jours fériés

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Suivant l'entente intervenue entre l'arrondissement et le Service de l'expérience citoyenne et des communications de la Ville de Montréal, l'intégration du regroupement de l'arrondissement Outremont au Centre de services 311 inclut le transfert des appels et des courriels. Le sommaire original ne prévoyait que le transfert des appels, l'arrondissement souhaitait alors conserver la gestion de ses courriels.

Le texte suivant doit faire partie intégrante du sommaire 1193711034:

Le Centre de services 311 (CS311) et l'arrondissement d'Outremont conviennent d'une entente dans le cadre du regroupement des ressources qui consiste à regrouper:

- la gestion des appels téléphoniques à compter du samedi **8 août 2020** et
- la gestion des courriels à compter de la **mi-octobre 2020**

Par la suite, l'arrondissement d'Outremont pourra participer à la prise en charge et aux réponses des courriels aux citoyens. Par contre, les cibles seront sous la responsabilité du Centre de services 311 (CS311).

La résolution reste la même, par souci de transparence, le texte du sommaire décisionnel doit être modifié de manière à respecter les termes l'entente de service transmise à la direction de l'arrondissement le 21 mai 2020.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie DESJARDINS  
C/d ress.hum.<<arr.<60000>>

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1193711034**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter l'offre de service de conseil de ville d'offrir aux conseils d'arrondissement, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville, la fourniture de services 311 sur l'ensemble des plages horaires, soit les jours ouvrables, les soirs, les fins de semaine et les jours fériés

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Historiquement, le 311 a été mis en service à la Ville de Montréal en décembre 2007. Depuis, la responsabilité de cette activité représentant annuellement environ 1 million d'appels de citoyens a été assumée en mode partagé entre une unité centrale et l'ensemble des arrondissements. Les centres d'appels 311 en arrondissement répondent donc aux appels téléphoniques des citoyens qui leur sont destinés, ainsi qu'à une partie des appels non reconnus (citoyens n'ayant choisi aucun arrondissement en particulier), du lundi au jeudi, de 8h30 à 17h et le vendredi de 8 h à 13h.

En 2015, la Direction générale a mis en place un projet de réingénierie des processus du 311 afin de réviser l'ensemble de l'offre de services et ses modalités d'affaires.

Conformément à la vision stratégique de l'organisation comme ville intelligente, les modes du centre de services 311 sont largement basés sur les meilleures pratiques 311 des villes nord-américaines, notamment une expérience client respectant le parcours du citoyen, une plus grande transparence dans le traitement des requêtes, la résolution des demandes lors du premier appel et d'une qualité de services plus uniforme sur l'ensemble des moyens d'accès offerts aux citoyens via le 311.

À la lumière de ces faits, la Ville centre offre aux arrondissements une intégration progressive de leurs activités de prise d'appels et des courriels de leur centre d'appels qui s'effectuera au sein d'une unité centrale sous la responsabilité de la Direction générale et de l'arrondissement d'Outremont.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM17 1020 - 21 août 2017 - Offrir aux conseils d'arrondissement la fourniture du service 311 sur l'ensemble des plages horaires, soit les jours ouvrables, les soirs, les fins de semaine et les jours fériés, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

## **DESCRIPTION**

À la Ville de Montréal, chaque instance décisionnelle est présentement responsable de répondre aux questions des citoyens en fonction des compétences qui lui sont dévolues.

L'intégration progressive de la prise des appels téléphoniques et des courriels de jour par la Ville-centre, s'effectuera suite à l'offre de services du conseil municipal à chacun des arrondissements, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

Les modalités de l'offre de services sont les suivantes :

- Élargissement de l'horaire de services de l'unité centrale : transfert de la prise des appels téléphoniques de jour, jusque-là traités par les arrondissements, et des courriels, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h. Cette nouvelle responsabilité s'ajoutera à la couverture centrale actuelle, laquelle se situe entre 17 h et 20 h 30 la semaine et les samedis, dimanches et jours fériés de 9 h à 17 h;
- Dans l'attente d'une révision du cadre administratif du 311 par sa réingénierie, le service continuera d'être offert conformément aux normes de qualité en matière de téléphonie, tel que défini dans l'encadrement administratif Gestion du Réseau Accès Montréal (C-OG-SDG-D-07-001).

## **JUSTIFICATION**

En composant le 311, les citoyens continueront donc de recevoir des services complets de 8 h 30 à 20 h 30, du lundi au vendredi, et de 9 h à 17 h, les samedis, dimanches et jours fériés, 365 jours par année. Pour signaler un problème nécessitant une intervention rapide pour des travaux publics ou d'entretien (bris, pannes, etc.), le service continuera également d'être offert aux citoyens 24 heures par jour, chaque jour de l'année.

Les effectifs de prise d'appels 311 et des courriels des arrondissements seront intégrés progressivement en un seul cadre d'activités. Le regroupement de la main d'oeuvre permettra d'optimiser l'utilisation des ressources, une agilité dans les opérations et d'offrir aux citoyens des niveaux de services plus uniformes, de même qu'une gestion flexible des ressources.

Des ententes devront être convenues concernant les modalités du transfert d'activités menant à la prise en charge de l'unité centrale, notamment en ce qui a trait à la gestion des courriels transmis au BAM.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le Bureau Accès Montréal d'Outremont comptant seulement deux (2) employés, ce transfert d'activités est effectué sans transfert de budget ou de ressources humaines à la ville centre.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

- Tous les appels des citoyens d'Outremont seront pris en charge par le 311 central. Les agents de communications sociales, disponibles 24 heures par jour, 365 jours par

année, seront en mesure de répondre aux questions de nos citoyens, comme le font actuellement nos agentes;

- L'organisation du travail du 311 central permettra à nos citoyens de joindre rapidement un agent qui assurera le suivi de leur plainte ou requête;
- Un agent de liaison, ressource partagée par 3 ou 4 arrondissements, permettra de relayer les informations importantes et urgentes concernant l'arrondissement (bris de conduites, fermeture du viaduc, fermetures de rues, etc.) entre l'arrondissement et le 311 et vice versa;
- Nos agentes de communications sociales pourront assurer un meilleur soutien administratif auprès des unités internes, notamment en ce qui a trait au suivi de la gestion des demandes des citoyens;
- Le transfert des activités permettra de bonifier notre offre de services comptoir et d'optimiser l'expérience citoyenne
- Le transfert des appels pourrait également permettre de réduire les appels pris en charge par la Sécurité publique d'Outremont (centrale des appels et mission).

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un plan de communication mettant en valeur les avantages pour nos citoyens de la prise en charge des appels par le 311 central sera mise en ligne quelque semaines avant le transfert des activités.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mise à jour des fiches d'informations 311

Date de transfert des appels à déterminer avec la Direction de l'expérience citoyenne

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie DESJARDINS  
Chef de Division - soutien administratif

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-09-25

Julie DESJARDINS  
Chef de division - soutien administratif



**Dossier # : 1203489010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désigner un maire ou une mairesse suppléant(e) pour la période du 3 juillet 2020 au 2 novembre 2020

**DE DÉSIGNER** un maire ou une mairesse suppléant(e) pour la période du 3 juillet au 2 novembre 2020.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-06-28 20:54

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1203489010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désigner un maire ou une mairesse suppléant(e) pour la période du 3 juillet 2020 au 2 novembre 2020

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'article 20.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* permet au conseil d'arrondissement de désigner parmi ses membres un maire suppléant de l'arrondissement et de déterminer la durée du mandat, le tout conformément à l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* .

Le mandat de la conseillère Fanny Magini se terminant le 2 juillet 2020, il y a lieu de procéder à la désignation d'un ou d'une maire ou mairesse suppléant(e) pour la période du 3 juillet au 2 novembre 2020.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CA20 16 0089 - Désigner un maire ou une mairesse suppléant(e) pour la période du 10 mars 2020 au 2 juillet 2020 (la conseillère Fanny Magini)
- CA19 16 0417 - Désigner un maire ou une mairesse suppléant(e) pour la période du 5 novembre 2019 au 9 mars 2020 (la conseillère Mindy Pollak)
- CA19 16 0270 - Nomination d'un maire ou d'une mairesse suppléant(e) pour la période du 3 juillet au 4 novembre 2019 (la conseillère Valérie Patreau)
- CA19 16 0100 - Désigner un maire ou une mairesse suppléant(e) pour la période du 6 mars au 2 juillet 2019 (la conseillère Fanny Magini)
- CA18 16 0372 - Désigner un maire ou une mairesse suppléant(e) pour la période du 6 novembre 2018 au 5 mars 2019 (la conseillère Mindy Pollak)
- CA18 16 0215 - Désigner un maire ou une mairesse suppléant(e) pour la période du 5 juillet au 5 novembre 2018 ( la conseillère Valérie Patreau)
- CA18 16 0084 - Désigner un maire ou une mairesse suppléant(e) pour la période du 5 mars au 4 juillet 2018 (la conseillère Fanny Magini)
- CA17 16 0446 - Nomination d'un maire ou d'une mairesse suppléant(e) pour la période du 20 novembre 2017 au 5 mars 2018 (la conseillère Mindy Pollak).

**DESCRIPTION**

Le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs du maire d'arrondissement lorsque celui-ci est absent du territoire de l'arrondissement ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge.

**JUSTIFICATION**

*Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.R.Q., c. C-11.4), article 20.2  
Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., c. C-19), art. 56*

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

-

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

-

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

-

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

-

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

-

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-06-09

Pascale LEBEL  
Secrétaire-rechercheur

Julie DESJARDINS  
C/d ress.hum. et Secrétaire d'arrondissement



**Dossier # : 1200465004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 b) concilier la protection de l'environnement et du patrimoine bâti avec le développement économique, social et culturel
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le rapport final de Recherche documentaire, historique et architecturale du chalet du parc Pratt à Outremont

**Il est recommandé au conseil d'arrondissement :**

**DE RECEVOIR** le rapport final de Recherche documentaire, historique et architecturale du chalet du parc Pratt à Outremont.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-06-28 20:57

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1200465004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 b) concilier la protection de l'environnement et du patrimoine bâti avec le développement économique, social et culturel
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le rapport final de Recherche documentaire, historique et architecturale du chalet du parc Pratt à Outremont

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Un mandat a été octroyé à la firme Coopérative de travail l'Enclume pour des services professionnels de recherche documentaire, historique et architecturale du chalet du parc Pratt situés à Outremont.  
Le rapport final est présenté pour dépôt au conseil d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**D1200465003 - 19 février 2020** : Autoriser une dépense additionnelle de 1 649.89\$ (taxes incluses) pour la majoration du contrat de la firme Coopérative de travail l'Enclume suite aux ajouts apportés au projet de recherche documentaire, historique et architecturale du chalet du parc Pratt situé au 1801 avenue Lajoie à Outremont - Dépense provenant du PTI.

**D1190465019 - 16 janvier 2020** : Octroyer à la firme Coopérative de travail l'Enclume un contrat de gré à gré pour des services professionnels de recherche documentaire, historique et architecturale du chalet du parc Pratt situés à Outremont pour un montant de 9 593.08 \$ (incluant les taxes), autoriser un budget de contingences 1 500.00 \$ (incluant les taxes) et autoriser une dépense maximale de 11 093.08 \$- Dépense provenant du PTI.

**DESCRIPTION**

Le rapport comporte plusieurs sections. Le rapport contient la description du mandat, la méthodologie utilisée pour le réaliser, le contexte urbain, l'histoire et l'interprétation stylistique du parc, l'architecture et l'évolution du chalet, les éléments architecturaux d'intérêts, les comparables et des recommandations pour de futures interventions.

**JUSTIFICATION**

Ce rapport est requis pour encadrer les interventions à réaliser lors de la réfection du chalet du parc Pratt.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Jean-François MELOCHE, Outremont

Lecture :

Jean-François MELOCHE, 29 mai 2020

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain Fiset  
Ingénieur

**ENDOSSÉ PAR**

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice d'arrondissement

Le : 2020-05-06



**Dossier # : 1207776008**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Dépôt de l'étude typomorphologique et synthèse historique de l'arrondissement d'Outremont

**IL EST RECOMMANDÉ:**

D'accepter le dépôt de l'étude typomorphologique et synthèse historique de l'arrondissement d'Outremont.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-06-29 17:23

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1207776008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt de l'étude typomorphologique et synthèse historique de l'arrondissement d'Outremont

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement d'Outremont est reconnu pour la qualité de son cadre bâti et pour sa sensibilité à la protection des caractéristiques architecturales de son patrimoine. Le cadre bâti exceptionnel d'Outremont se déploie à travers une grande diversité typologique, allant de la maison unifamiliale isolée au triplex en rangé, en passant par les conciergeries, le tout se répartissant à travers une grande richesse de styles architecturaux hérités des courants d'inspiration classiques, mais également de styles architecturaux ayant marqués différentes époques.

Ce mélange des styles a permis de créer la diversité, la complexité et la grande qualité du cadre bâti outremontais. Abstraction des styles et des envergures variés des bâtiments, la plus grande qualité du cadre bâti d'Outremont est sans doute de dégager une impression d'harmonie (Étude Bisson, 1995). C'est cette impression d'harmonie qu'il importe de préserver. Cependant, l'harmonie et sa préservation ne signifient certainement pas de contraindre le changement, le progrès, l'innovation. Le cadre bâti est quelque chose de flexible et d'évolutif en fonction des besoins contemporains de ses occupants. Il est et sera en constante transformation, et ce, afin de le maintenir en état et de l'adapter aux nouveaux besoins.

L'arrondissement souhaite procéder à une révision complète de son règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale. La première étape de ce chantier réglementaire consistait alors en la réalisation d'une étude typomorphologique permettant de caractériser le paysage urbain outremontais et de découper le territoire en aires et unités de paysage.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Ainsi, le mandat proposé par l'arrondissement d'Outremont s'est divisé en trois grandes étapes :

- la rédaction d'une synthèse historique identifiant les grandes étapes de développement d'Outremont et caractérisant l'évolution du tissu urbain;

- l'analyse typomorphologique du territoire et son découpage en aires et unités de paysage;
- l'élaboration de fiches synthèses pour chacune des aires et unités de paysages qui permettront d'inspirer et de faciliter la rédaction d'un nouveau règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

En plus de ce travail de recherche et d'analyse, des présentations ont été effectuées au comité consultatif d'urbanisme (CCU), au conseil d'arrondissement et au comité de suivi urbanisme combinées à plusieurs rencontres de travail ont permis de valider et de bonifier le travail qui a été effectué au cours des différentes étapes du mandat.

Ce document offre une connaissance approfondie du territoire qui ne remplace par l'Étude Bisson effectuée en 1995, mais lui est complémentaire et d'une aussi grande importance. À titre d'exemple, l'ensemble des bâtiments identifiés par l'étude Bisson qui étaient considérés comme exceptionnels et remarquables sont repris en tant que témoins architecturaux significatifs qui sont identifiés dans chacune des unités de paysage. Compte tenu que l'étude Bisson date de plus de 25 ans et que les architectes de l'époque n'avaient pas le recul suffisant, certains bâtiments, surtout issus des années 1970, ont été ajoutés aux témoins architecturaux significatifs.

## **JUSTIFICATION**

L'étude qui a été effectuée aura une grande utilité, dès aujourd'hui et pour les nombreuses années à venir. Premièrement, les nouvelles connaissances serviront à la rédaction du nouveau règlement sur les PIIA. Les objectifs et critères seront directement liés aux caractéristiques de chacune des aires et des unités de paysage, ce qui permettra le maintien de la grande qualité des travaux de modifications et de rénovations de tous les bâtiments du territoire.

Ensuite, l'étude sera utilisée en amont et pendant la conception de projet sur les bâtiments. Dès la prise d'information des citoyens et des professionnels en vue d'un projet, celle-ci sera distribuée afin de mettre en contexte le cadre bâti de l'aire et de l'unité de paysage. Ainsi la Direction d'arrondissement adjointe, gestion du territoire, patrimoine et services administratifs de l'arrondissement d'Outremont est convaincue que l'utilisation de cette étude, en complémentarité avec l'étude Bisson et le règlement sur les PIIA actuel et bientôt refondu, amènera non seulement une plus grande connaissance de l'environnement dans lequel les bâtiments évoluent, mais contribuera au maintien de la qualité des projets et en améliorera certainement plusieurs.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'étude typomorphologique effectuée répond au principe directeur «pour une meilleure qualité de vie» du Plan corporatif de Montréal en développement durable par sa contribution à la protection du patrimoine.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Publication de l'étude complète sur le site Internet de l'arrondissement

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dépôt à la séance du 2 juillet 2020

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-François LEBRUN  
Conseiller en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-06-12

René GIRARD  
Chef de division - Urbanisme

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean-François MELOCHE  
directeur d'arrondissement adjoint-gestion  
territoire et sa



**Dossier # : 1205069027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 7 mai 2020

DÉPÔT du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 07 mai 2020.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-06-28 20:59

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1205069027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 7 mai 2020

**CONTENU****CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

L'objet du présent sommaire est le dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 07 mai 2020.

**JUSTIFICATION**

Dépôt du compte rendu pour information.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée NOBERT  
B. Urb., Chef de division - Circulation et  
occupation du domaine public

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-06-13

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice d'arrondissement



**Dossier # : 1206695011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Addenda - Dépôt d'un rapport bonifié de l'organisme Centre d'intervention pour la revitalisation des quartiers (Convercité, l'Agence de valorisation urbaine) en lien avec la consultation publique des 21 janvier et 19 février 2020 tenue suite au dépôt valide d'une pétition en droit d'initiative concernant la politique de stationnement et de circulation de l'arrondissement d'Outremont, le tout en vertu de l'annexe B du Règlement sur la charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056) – Ajout d'un mémoire et d'une opinion au rapport initial

**DÉPÔT** au Conseil d'arrondissement du rapport bonifié de l'organisme Centre d'intervention pour la revitalisation des quartiers (Convercité, l'Agence de valorisation urbaine) en lien avec la consultation publique des 21 janvier et 19 février 2020 tenue suite au dépôt valide d'une pétition en droit d'initiative concernant la politique de stationnement et de circulation de l'arrondissement d'Outremont.  
Ce rapport prend en compte le mémoire de Mme Laurence Versini et l'opinion de M. Normand Montour.

Ce rapport sera rendu public sur le site internet de l'arrondissement après son dépôt au conseil.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-06-28 21:00

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1206695011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Addenda - Dépôt d'un rapport bonifié de l'organisme Centre d'intervention pour la revitalisation des quartiers (Convercité, l'Agence de valorisation urbaine) en lien avec la consultation publique des 21 janvier et 19 février 2020 tenue suite au dépôt valide d'une pétition en droit d'initiative concernant la politique de stationnement et de circulation de l'arrondissement d'Outremont, le tout en vertu de l'annexe B du Règlement sur la charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056) – Ajout d'un mémoire et d'une opinion au rapport initial

**CONTENU****CONTEXTE**

Suite au dépôt officiel du rapport de Convercité en séance extraordinaire le 19 mai 2020, deux citoyen(ne)s se sont manifestés auprès du Secrétariat d'arrondissement, indiquant que, bien que leur opinion / mémoire ait été déposé sur internet, leur nom ne soit pas cité dans la liste des opinions / mémoires reçus au rapport de Convercité. Le Secrétariat d'arrondissement a immédiatement enclenché les vérifications requises. Malheureusement, il appert qu'une opinion et un mémoire n'ont pas été joint à l'envoi final effectué à Convercité. Ces mémoire et opinions avaient bel et bien été reçus dans les délais prévus, ayant même été déposés par le Secrétariat d'arrondissement sur le site internet au même titre que les autres mémoires et opinions reçus dans le cadre de ce processus.

Le présent dossier vise donc le dépôt au conseil d'arrondissement du rapport bonifié de Convercité prenant en compte le mémoire de Mme Laurence Versini et l'opinion de M. Normand Montour.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mélanie DINEL  
Secrétaire recherchiste

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1206695011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport de l'organisme Centre d'intervention pour la revitalisation des quartiers (Convercité, l'Agence de valorisation urbaine) en lien avec la consultation publique des 21 janvier et 19 février 2020 tenue suite au dépôt valide d'une pétition en droit d'initiative concernant la politique de stationnement et de circulation de l'arrondissement d'Outremont, le tout en vertu de l'annexe B du Règlement sur la charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Tel que prévu à l'annexe B du *Règlement sur la charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056)*, le droit d'initiative peut s'exercer sur tout objet de la compétence de la Ville ou de l'arrondissement, sous réserve des conditions prévues, et a pour effet de forcer la tenue d'une consultation publique.

Le 7 juin 2019, l'arrondissement d'Outremont a reçu un projet de pétition dont le libellé final se lit comme suit : « *La politique de stationnement et de circulation de l'arrondissement d'Outremont, en excluant toute question à caractère essentiellement budgétaire, incluant la tarification, conformément au paragraphe 3 de l'article 3 de l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056)* ». Cette pétition a été déposée au Greffe de l'arrondissement le 24 septembre 2019 et a été évaluée comme étant conforme. En a découlé la tenue d'une consultation publique en deux parties, les 21 janvier et 19 février 2020.

Le présent dossier vise le dépôt du rapport découlant de cette consultation publique, tel que requis par le règlement 05-056.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA19 16 0272 - Prendre acte de la réponse de la secrétaire d'arrondissement relativement à la recevabilité d'un projet de pétition en vertu de l'annexe B du Règlement sur la charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056) concernant la politique de stationnement et de circulation de l'arrondissement d'Outremont (1196695012)  
CA19 16 0419 - Prendre acte de l'avis de la Secrétaire d'arrondissement relativement à la conformité de la pétition déposée le 24 septembre 2019 en vertu de l'annexe B du Règlement sur la charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056) concernant la politique de stationnement et de circulation de l'arrondissement d'Outremont (1196695031)

CA19 16 0427 - Octroyer un contrat de gré à gré à l'organisme Centre d'intervention pour la revitalisation des quartiers (Convercité, l'Agence de valorisation urbaine) pour un montant total maximal de 15 469,89 \$ (incluant les taxes) pour les services d'animation et d'encadrement d'une consultation publique en droit d'initiative entre décembre 2019 et mai 2020 – Autoriser la Directrice d'arrondissement à signer cette convention pour et au nom du conseil – Dépense provenant du surplus (1196695033)

CA20 16 0061 - Autoriser une dépense supplémentaire de 4 294,31 \$ (taxes incluses) à l'organisme Centre d'intervention pour la revitalisation des quartiers (Convercité, l'Agence de valorisation urbaine) pour la bonification des services d'animation et d'encadrement et l'ajout de temps d'analyse et de rédaction du rapport final relatif à la consultation publique en droit d'initiative – Dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement (1206695005)

## **DESCRIPTION**

Suivant la consultation publique tenue en deux parties les 21 janvier et 19 février 2020, un rapport doit être rendu public dans les 90 jours. Le présent dossier vise le dépôt de ce rapport au conseil et à en assurer la publicité, tel que requis par le règlement 05-056. Ce rapport sera déposé sur le site internet de l'arrondissement suite à ce dépôt.

## **JUSTIFICATION**

*Règlement sur la charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056), annexe B Droit d'initiative en matière de consultation publique , art. 21 :*

**21.** *Dans un délai de 90 jours suivant la consultation publique, un rapport doit être rendu public par l'instance responsable.*

*Ce rapport doit rendre compte des préoccupations et des opinions exprimées dans le cadre de la consultation, en faire l'analyse et formuler des conclusions, avis ou recommandations. Il n'a aucun caractère décisionnel.*

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

-

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

-

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Dépôt requis afin de rendre public le rapport obligatoire en vertu du règlement.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Cette étape de ce dossier n'est pas visée par une mesure prévue à un arrêté ministériel découlant de l'état d'urgence sanitaire lié à la COVID-19.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

-

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dépôt du rapport sur le site internet de l'arrondissement après la séance du conseil.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, notamment au *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative* (05-056), Annexe B.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mélanie DINEL  
Secrétaire recherchiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Julie DESJARDINS  
C/d Soutien admin. et Secrétaire  
d'arrondissement

Le : 2020-05-13



**Dossier # : 1206695017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Abroger la résolution CA20 16 0164 visant à bonifier de 75 000 \$ le fonds d'urgence COVID-19 d'Outremont et déléguant à la Directrice d'arrondissement l'approbation des demandes de versements et l'autorisation des dépenses reliées

Il est recommandé :

**D'ABROGER** la résolution CA20 16 0164 visant à bonifier de 75 000 \$ le fonds d'urgence COVID-19 d'Outremont et déléguant à la Directrice d'arrondissement l'approbation des demandes de versements et l'autorisation des dépenses reliées.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-06-29 17:23

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1206695017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Abroger la résolution CA20 16 0164 visant à bonifier de 75 000 \$ le fonds d'urgence COVID-19 d'Outremont et déléguant à la Directrice d'arrondissement l'approbation des demandes de versements et l'autorisation des dépenses reliées

**CONTENU****CONTEXTE**

Suite à la réception d'un rapport du Contrôleur général, à l'effet que des irrégularités ont été soulevées dans la gestion de la délégation à la Direction d'arrondissement en lien avec le fonds d'urgence COVID-19 de l'arrondissement d'Outremont, le présent dossier vise à donner suite à ce rapport en annulant la bonification du fonds d'urgence adoptée le 1er juin 2020 (CA20 16 0164), ce montant n'a pas encore été attribué à des organismes suivant cette résolution, afin que l'attribution de tout nouveau montant soit effectué en respect des règles de délégation.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Abrogation de la résolution CA20 16 0164, qui bonifiait de 75 000 \$ de fonds d'urgence COVID-19 d'Outremont et déléguait à la Directrice d'arrondissement l'approbation des demandes de versements et l'autorisation des dépenses reliées.

De ce fait, cette résolution n'aura plus aucun effet. Aucun nouveau montant ne pourra être attribué sans une décision du conseil visant l'octroi et l'autorisation d'une telle dépense à un organisme ou une délégation dûment balisée par le conseil d'arrondissement dans son règlement de délégation.

**JUSTIFICATION**

Le présent dossier constitue l'une des étapes de régularisation du dossier du Fonds d'urgence COVID-19 de l'arrondissement d'Outremont en réponse au rapport du Contrôleur de la Ville de Montréal. L'annulation de cette résolution est nécessaire afin de régulariser le dossier de la distribution du Fonds d'urgence COVID-19 de l'arrondissement d'Outremont.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Annulation de la bonification de 75 000 \$ du fonds d'urgence COVID-19 d'Outremont - ce montant sera retourné au surplus libre.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

-

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La nécessité de cette abrogation de résolution constitue l'une des étapes de régularisation du dossier du Fonds d'urgence COVID-19 de l'arrondissement d'Outremont en réponse au rapport du Contrôleur de la Ville de Montréal.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

-

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

-

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

-

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mélanie DINEL  
Secrétaire recherchiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Julie DESJARDINS  
C/d Soutien admin. et Secrétaire  
d'arrondissement

Le : 2020-06-26

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Jean-François MELOCHE  
directeur d'arrondissement adjoint-gestion  
territoire et sa